

Martigues : nomination difficile

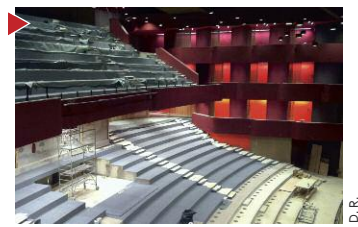
Le Théâtre des Salins, scène nationale à Martigues, attend que ses tutelles s'entendent sur son futur directeur. **PAGE 3**

La DAC de Paris perd ses têtes

Des responsables des affaires culturelles de Paris continuent de rejoindre le ministère de la Culture. **PAGE 4**

Antibes s'offre un grand théâtre

Daniel Benoin veut conduire la programmation du nouvel Anthéa en synergie avec le Théâtre national de Nice. **PAGE 5**



D.R.

Sociétés civiles : les budgets de l'action artistique fragilisés. **PAGE 2**

BIMENSUELLE
N°313
8 mars 2013

La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

Intermittence : les ministres posent des garde-fous avant la renégociation

L'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle sera préservée, promettent Aurélie Filippetti et Michel Sapin. Mais il y aura des ajustements.

Aurélie Filippetti et Michel Sapin se sont engagés, sous l'œil des caméras de l'Assemblée nationale, à ne pas laisser démanteler l'assurance chômage des intermittents du spectacle. «*C'est un élément vital qui garantit la possibilité de procéder à des recrutements répondant à la spécificité de chaque projet et offre un socle de garantie à des salariés plus précaires que d'autres*», a déclaré le ministre de la Culture. Le ministre du Travail a renchéri : «*Le régime spécifique des intermittents est parfaitement légitime. Beaucoup de commentateurs, à l'instar de la Cour des*

l'audition des deux ministres par la mission d'étude sur l'emploi artistique de l'Assemblée nationale, le 26 février, s'est déroulée dans une atmosphère fort détendue. Face aux questions de parlementaires, les ministres ont dédramatisé, mais ils ont aussi laissé des marges à la renégociation de la convention Unedic qui va s'ouvrir entre syndicats d'employeurs et de salariés, à partir de septembre. En témoigne cette circonvolution de Michel Sapin : «Si les partenaires sociaux devaient décider de mesures touchant au régime général, de nature à replacer le régime sur un sentier de retour à l'équilibre, il ne serait pas illégitime qu'ils puissent s'interroger sur les annexes particulières dans une logique de parallélisme des efforts.» Et Aurélie Filippetti a lancé : «Il faut resserrer le dispositif à ceux qui en ont réellement besoin.» Elle a ainsi demandé d'inscrire le secteur du spectacle vivant et enregistré dans le plan 2013-2015 de lutte contre le travail illégal : «Il est indispensable de mener un travail sur les détournements et sur les pratiques inopportunes que constituent les abus, le travail illégal et le développement trop systématique de la permittance.»

Non sans rappeler aussi qu'une évolution du régime doit aussi résoudre des injustices, notamment celles faites aux femmes enceintes. Cette audition a rassuré. À la CGT-Spectacle, Jean Voirin, secrétaire général, exprime sa satisfaction et observe que le ministre a repris l'idée, défendue de longue date par la CGT, d'un plafonnement de l'allocation chômage sur la base d'un cumul de revenus emploi-Assedic. Néanmoins, à la CGT, certains n'ont pas oublié la négociation de 2003-2004 : «*Nous avons discuté uniquement sur un accord préparé par le Medef et la CFDT et toutes les propositions alternatives qu'on pouvait faire passaient à la poubelle*», se souvient Jean-François Pujol. Une crainte existe, chez les professionnels du spectacle, que l'accord interprofessionnel sur l'emploi du 11 janvier dernier présage une réforme profonde pour les intermittents. Michel Sapin a entretenu le doute : «*Je sais que les uns et les autres sont déjà en contact et réfléchissent à des solutions en lien avec la question dont le Parlement aura à se saisir qui est celle des droits rechargeables que l'accord du 11 janvier a créé. Ce mécanisme est*

en quelque sorte déjà initié par le mécanisme des intermittents.» À la Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France, on s'inquiète en priorité de l'«ob-



D.R.

session» sur les abus et les contrôles : «*Ce discours, quand il arrive au niveau du terrain, aboutit à suspecter a priori l'intermittent d'être employeur de fait*, explique Jérôme Tisserand. À la moindre occasion, Pôle emploi coupe les indemnités, alors que quand il y a procès, l'intermittent finit par le gagner dans 95% des cas. Et cela ne s'est pas arrangé avec l'arrivée de la gauche.» Vincent Destival, directeur général de l'Unedic, avait souligné le 17 janvier, devant les députés, que le secteur du spectacle faisait l'objet depuis longtemps de dispositifs élaborés de lutte contre la fraude et que la permittance se tassait : 4% des intermittents effectuent plus de 900 heures pour le même employeur en 2010, contre 5% en 2007. ■ **YVES PÉRENNOU**



D.R.

comptes, aiment lui imputer un déficit de 1 milliard d'euros. Il y a là une incompréhension de la logique du régime assurantiel.» Aurélie Filippetti exclut l'idée de renvoyer les techniciens du spectacle aux conditions communes : «Les régimes des artistes et techniciens sont indissociablement liés.» Entre frères d'armes socialistes,

FINANCEMENTS

Sociétés civiles : les budgets de l'action artistique fragilisés

Une épée de Damoclès pèse sur la rémunération pour copie privée, principale ressource des sociétés de répartition de droits pour leur budget d'aides à l'action artistique et culturelle. Il y a d'une part un recours devant le Conseil d'État contre les nouveaux barèmes de la copie privée, d'autre part les contentieux en cours (lire *La Lettre du Spectacle* du 25 janvier), enfin la décision imminente de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui va décider s'il est légal de prélever une part des ressources de la copie privée (un quart en France) pour aider les projets artistiques. Ce qui est en jeu, c'est une quarantaine de millions d'euros chaque année pour financer festivals, résidences, enregistrements, concerts et bourses... Adami, Spedidam et SACD ont accepté de répondre sur les perspectives 2013. La Sacem a souhaité s'exprimer plus tard.

Adami Stabilité après baisse

En 2012, le budget de l'action artistique et culturelle à l'Adami avait subi un repli de 15%. Il avait fallu réajuster les critères d'attribution d'aide en cours d'année, pour éviter de décevoir trop de porteurs de projets. Au final, 835 projets ont été soutenus, soit 111 de moins qu'en 2011, sur 1 560. Les prévisions sont plus calmes en 2013. «*Nous avons conservé une politique de lissage des moyens qui nous permet de maintenir un niveau d'intervention équivalent à celui de l'an dernier, de l'ordre de 12 millions d'euros*», indique Odile Renaud, responsable du département de l'action artistique et culturelle. Les 25% recettes de la copie représentent 60% des dépenses de l'Adami en action artistique. «*S'il y a un effort à porter dans un domaine en 2013, ce serait pour mieux répondre aux besoins des artistes auto-producteurs*».

Spedidam En recul

«*Malheureusement, le budget est à la baisse cette année*, regrette Jean-Paul Bazin, président de la Spedidam. *Une évolution sur laquelle la société civile n'a pas de prise, nous appliquons une réglementation.*» De 15 millions d'euros en 2011, les crédits disponibles pour l'action artistique de la Spedidam sont tombés à 10 M€ en 2012 et devraient perdre encore 15% en 2013, pour atteindre 8,5 M€. Le nombre de projets aidés recule en proportion de 1 840 en 2011 à un millier environ prévus cette année. «*2011 a été une année exceptionnelle. La moyenne pour nous se situe autour de 10 M€*». La copie privée représente

4,5 M€ sur les 10 M€ distribués en 2012. Le repli s'explique principalement par la réduction des sommes dites «irrépartissables». Celles-ci peuvent être distribuées pour l'action artistique après dix ans. Mais cette enveloppe se réduit, en raison notamment des accords conclus par la Spedidam à l'international. Les critères d'attribution des aides ont donc été revus : un minimum de trois représentations par événement, un maximum de six répétitions prises en compte par concert, un minimum de dix dates pour des projets en variétés, musiques actuelles et musiques du monde, l'aide au déplacement international a été modifiée, avec une prise en charge du prix des billets au maximum 50% au lieu de 90% et l'aide au DVD musical est suspendue pour l'instant, de même que les aides à la formation concernant les stages et master-classes.

SACD Cibler des priorités

L'année dernière, le budget global de l'action culturelle de la SACD a été de plus de 4 M€ dont plus de 3,5 M€ (chiffres provisoires) issus de la Copie privée. Cette année, le budget va baisser, à cause des incertitudes sur la copie privée, explique la direction de l'action culturelle. Les fonds de soutien initiés par la SACD (théâtre, humour / one-man show, musique de scène, Fictions 2.0) restent une priorité, mais subissent des diminutions. Tout comme les budgets attribués à l'Association Beaumarchais/SACD, la SACD Belgique et la SACD Canada. Sont jugées «prioritaires» également les actions avec partenaires : les Sujets à Vif avec le Festival d'Avignon, l'Atelier Opéra en création avec le Festival d'Aix, Voix d'Auteurs avec France Culture, Auteurs d'espaces, les Rencontres du Conservatoire du Grand Avignon, L'Objet des mots avec Actoral, le Fonds de création lyrique, le FCM. Et, avec le ministère de la Culture et de la Communication : Écrire pour la rue, Jeunes Talents Cirque Europe et le Fonds de soutien au théâtre privé. Quant aux aides aux festivals, elles sont maintenues sur des critères d'engagement dans la création et la diffusion d'auteurs nouveaux, mais aussi reconnus. Pour rester réactive, la SACD est amenée, «dans le contexte actuel», à arrêter certains partenariats au bout de trois ans. Par ailleurs, le conseil d'administration a anticipé le principe de «réserves» pluriannuelles pour des projets ambitieux. C'est le cas du fonds de formation continue aux auteurs, du budget pour Marseille-Provence 2013 et du Portail Fictions de Radio France. |

MARIGNY : TROIS QUARTS DE L'EFFECTIF MENACÉ.

Un rassemblement a eu lieu le 22 février devant le théâtre Marigny, dirigé par Pierre Lescure, pour protester contre le projet de supprimer 17 postes de personnels de salle et 4 postes administratifs, soit les trois quarts des postes permanents. La CGT-Spectacle reproche à la direction de justifier son plan en s'appuyant sur une notion de «*théâtre en ordre de marche*» spécifique aux théâtres publics. La Société nouvelle du théâtre Marigny présidée par Laurence Pinault est filiale d'Artémis (holding du groupe fondé par François Pinault), a obtenu en septembre 2011 une nouvelle concession de la Ville de Paris pour l'exploitation du théâtre, sur 28 ans.

DÉCENTRALISATION : LA CULTURE EN ATTENTE.

L'avant-projet de loi de décentralisation (dit Acte 3) laisse de côté la culture, hormis la promotion des langues régionales. Ce silence ménage le système actuel de compétence partagée, en attendant les futures lois du ministère de la Culture sur la création artistique et le patrimoine. Dans une précédente version, des articles donnaient la possibilité à l'État de déléguer ses compétences culturelles à un établissement public de coopération intercommunale, y compris «*l'exercice de ses compétences en matière de création artistique et de spectacle vivant*». Cet étonnant article a été supprimé. Mais l'avant-projet de loi, dans sa forme actuelle, est déjà contesté par plusieurs fédérations d'élus. Alain Rousset, président de l'Association des Régions de France, a critiqué les conférences territoriales qui créeront, selon lui, une confusion dans la répartition des compétences. Le texte est attendu début juin au conseil des ministres pour un passage en Parlement en novembre.



RÉDACTION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettredu spectacle.com.
Directeur de la publication : Nicolas Marc. **Directeur adjoint :** Cyrille Planson. **Rédacteur en chef :** Yves Pérennou. **Journaliste :** Tiphaine Le Roy. **Ont collaboré à ce numéro :** Danielle Beaudry, Nicolas Dambre, Philippe Verrière. **Direction artistique :** Éric Deguin. **Mise en page :** Émilie Ripoché.
Publicité et marketing : Fabiola Drouet. **Comptabilité :** Nicole Bouyer. **Relations abonnés :** Véronique Chema et Aurélie Barbereau.

Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 276 euros TTC.
 Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 euros TTC (Jouindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).
 Impression : Caen Repro (14). Une publication Millénaire Presse.
 Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.
 SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067.
 Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution.
 CPPAP : 041578729. ISSN : 1294-2499.
 Imprimé sur papier recyclé, certifié FSC, encres végétales

IMPRIMÉ EN FRANCE - Reproduction interdite. Millénaire Presse
 Presse PRO La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro IMPRIM'VERT

LOI D'ORIENTATION

Les musiques innovantes veulent des labels nationaux



ARTHUR PEQUIN

Ars Nova fête ses 50 ans à Poitiers le 7 mars

Avec en ligne de mire la future loi d'orientation sur la création artistique, les professionnels de la création musicale innovante (terme plus large que celui de musique contemporaine) demandent au ministère de labelliser davantage de centres nationaux de créations musicales (CNCM). Ils font observer que les musiques dites innovantes ne sont quasiment pas relayées par l'industrie du disque, l'opéra ou les orchestres symphoniques. «*Les opéras ont un chiffre d'affaires supérieur à 350 M€ et les orchestres supérieur à 150 M€ alors même*

que les CNCM, l'Ircam et tous les ensembles de création réunis n'arrivent pas à 35 M€», fait observer le texte de la fédération Futurs composés (160 adhérents) et des six CNCM. Le président de Futurs composés, Benoît Thiebergien (Détours de Babel à Grenoble) précise : «*Nous voulons montrer l'importance du décalage. Il n'y a plus que six CNCM depuis la disparition de l'équipe de Bourges en 2009, alors qu'il y a 35 centres dramatiques, une centaine de scènes de musiques actuelles*». Un certain nombre d'entre elles répondent déjà au cahier des charges du label CNCM. Futurs composés demande trois CNCM de plus par an pendant 3 ans, et de consolider les CNCM existants. 2,4 M€ de crédits ministériels sont aujourd'hui répartis entre Césaré à Reims, CIRM à Nice, GMEA à Albi, GMEM à Marseille, GRAME à Lyon, La Muse en Circuit à Alfortville. C'est une ouverture du label à des structures diverses qui est suggérée : ensembles, compagnies musicales, collectifs de compositeurs de création, diffusion et d'action culturelle, des festivals... L'État est aussi appelé à encourager les conventionnements avec les collectivités et à renforcer son rôle d'expertise. ■

Martigues : une nomination compliquée

SCÈNE NATIONALE. Le processus de désignation du futur directeur du théâtre des Salins, Scène nationale de Martigues, ne semble pas se dérouler comme convenu. Depuis le 7 février – date de l'audition des trois candidats retenus sur la short-list – la décision reste suspendue. Près de 50 dossiers avaient été déposés et trois avaient été invités à défendre leur candidature lors de l'oral, Gilles Bouckaert, coordinateur des projets artistiques à la Maison des arts et de la culture de Créteil, Nathalie Anton, directrice adjointe du Centre national de

création et de diffusion culturelles (CNCDC) de Châteauevallon et Gwénola David, ex-journaliste et directrice adjointe du Centre national des arts du cirque. L'oral s'est, apparemment, bien déroulé. Mais la décision tarde. Un désaccord oppose les élus locaux qui pencheraient plutôt pour l'un des candidats et le ministère de la Culture qui s'attache à la féminisation des directions préconisée par la ministre Aurélie Filippetti. Et encore, les positions sur le terrain sont-elles distinctes de celles défendues en centrale, d'où la difficile recherche d'un compromis. ■

Besançon : un départ contraint

CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL. Il reconnaît être allé «*trop vite*» dans sa volonté de «*réformer certaines pratiques*». Christophe Maltot quitte la direction du centre dramatique national de Besançon à la fin de la saison. Contesté par l'équipe permanente du CDN (*La Lettre du Spectacle* du 9 novembre 2012), le directeur n'a pas été soutenu par ses tutelles. «*La ministre a refusé de signer le contrat de décentralisation*». Sans nier la blessure que lui laisse cette crise, il accompagnera la transition avec son successeur

et annule pour cela sa prochaine création. Il assure laisser des comptes d'exploitation positifs. «*Il n'y a pas eu, non plus, de remise en cause de mon travail artistique*, souligne-t-il. *J'espère pouvoir me reconstruire si la ministre consent à me donner les conditions pour repartir en compagnie*». Les salariés avaient rapidement fait état de vives tensions avec Christophe Maltot qui avait succédé à Sylvain Maurice en janvier 2012. Pour sa part, il juge nécessaire de «*rénover les outils de la décentralisation, sans les endommager*». ■

ILS ONT DIT

DANIEL MESGUICH



Directeur du Conservatoire national d'art dramatique de Paris

«*Oh, j'ai vu tout de suite que cette lettre ne reflétait nulle vérité, ne disait, au fond, presque rien, et qu'elle se voulait surtout – presque seulement, même – «punitive».* Insinuant ici, montant en épingle là, éclatant à chaque paragraphe en confusions volontaires, en généralités de mauvaise foi, le tout enrobé de flagorneries (d'ailleurs en langue de bois), et des mines et allures du (faux) désarroi d'une jeunesse bien sympathique («*nous ne sommes que de jeunes élèves*», etc.) ; au contenu en harmonie, finalement, chers rédacteurs, avec la méthode qui a présidé à son envoi.»

Extrait de sa réponse à la lettre envoyée par les étudiants du Conservatoire à la ministre de la Culture pour se plaindre de «*dysfonctionnements*».

ANNEXES 8 ET 10 : LES FILMS DE LA CIP-IDF.

La Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France a mis en ligne deux films utiles à ceux qui s'impliqueront dans la défense de l'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle. Pour ne pas céder au vertige face aux centaines de millions d'euros avancées dans les rapports qui dénoncent les «*dérives*» du régime, ces deux films fournissent des contre-arguments indispensables à tout débateur. www.cip-idf.org

BOURGES : HORIZON 2018.

La rénovation de la Maison de la culture de Bourges, scène nationale, est abandonnée au profit de la construction d'un nouvel équipement. Cette décision prise par la Ville et l'État fait suite au retard induit par une obligation de fouille préventive du site et à une augmentation des coûts de 19 à 24 M€. Olivier Atlan, directeur, indique : «*Nous repartons de zéro avec une hypothèse de livraison en 2017 ou 2018, au lieu de début 2015, initialement*». Le futur établissement comprendra toujours deux salles pour le spectacle vivant, dont une modulable. «*Nous pouvons envisager deux écrans pour le cinéma alors que la rénovation n'en prévoyait qu'un*», se console Olivier Atlan. La restructuration a été engagée en 2009. Depuis, la programmation de la Maison de la culture a lieu hors les murs.

ENTRETIEN

«Période électorale et communication : des précautions depuis le 1^{er} mars»

Maître Arnaud Pélissier, avocat à Lyon, co-auteur de *Période électorale : le vade-mecum du communicant public* (éditions Cap'com).



MICHEL CAVALCÀ

Quelles restrictions de communication s'appliquent aux publications des établissements culturels et des festivals en période préélectorale ?

Certains documents ont une nature institutionnelle. On peut considérer qu'un programme de saison n'a aucun rapport avec la propagande électorale. Ensuite, la jurisprudence a défini des critères pour distinguer entre ce qui peut être considéré comme normal et anormal. Elle va considérer que tout ce qui est anormal par rapport à ce qui se faisait les années précédentes peut être regardé comme engagé à des fins électorales. Un programme publié chaque année montre une pratique normale. Ensuite, on tiendra compte du format du document. Qualité du papier, mise en page, nombre d'exemplaires, etc., doivent s'inscrire dans la continuité. Si une plaquette présente un caractère somptuaire, le juge risque de considérer que c'est dans le but d'impressionner des électeurs potentiels. La jurisprudence admet des modifications si elles sont objectivement justifiées.

Quelle est l'influence sur les contenus ?

Il ne faut pas que le rédactionnel, à compter du 1^{er} mars, assure la promotion d'un élu ou de la politique de l'élu. Et, à compter du 1^{er} septembre, s'applique l'interdiction des campagnes de promotion publicitaire. Imaginons un texte dans le programme qui indique que cette saison a été mise en place grâce au soutien sans faille de l'adjoint à la culture (par ailleurs candidat). Cela est interdit dès le 1^{er} mars. À compter du 1^{er} septembre, c'est la valorisation de la politique de la ville qui est interdite. Ce principe est appliqué de manière pragmatique. Le droit n'interdit pas d'évoquer les réalisations, les projets. Ce qui est sanctionné, c'est la dithyrambe, l'éloge.

Ces restrictions sont-elles valables si le directeur du théâtre signe l'éditorial ?

Oui, l'interdiction concerne toute personne morale de droit privé ou public. Que votre théâtre soit en régie publique ou associatif, il n'a pas le droit de faire le soutien d'un élu.

Le maire candidat peut-il intervenir à la présentation de saison ?

Oui, si c'est la pratique habituelle. Il peut aussi venir à la cérémonie même s'il n'avait pas l'habitude d'y aller puisqu'on considérera qu'en tant que maire, il a un rôle de représentation de façon générale.

Quel est l'impact de la période sur la programmation ?

La promotion d'un élu peut aussi passer par des actions qui auront pour effet d'impressionner l'électeur potentiel, par exemple, une multiplication des représentations. Si le programme 2013-2014 comporte un nombre de spectacles supérieur, s'il a une qualité «augmentée», par exemple avec des vedettes, on peut considérer qu'il y a volonté de promouvoir l'action de l'élu. La jurisprudence dit «on a donné à cette action une ampleur inhabituelle avant l'élection». Ce sera, par exemple, deux spectacles pour les enfants au lieu d'un, des prix réduits, les invitations... Mais des événements objectifs peuvent justifier une modification. Ce sera le cas si vous commémorez le centenaire d'un auteur local...

Comment se passe le contrôle ?

La commission nationale des comptes de campagne et du financement politique en est chargée. Pour toute commune de plus de 9 000 habitants, les listes doivent avoir un compte de campagne. Si l'éditorial dresse un portrait élogieux du maire, on considérera que c'est un don à un candidat. Une valeur sera estimée par rapport au coût de la page et elle devra figurer dans les comptes de campagne. La pratique fait que la commission ne va pas demander qu'on lui envoie tous les programmes. Très souvent, elle recevra des dénonciations.

Quelles sont les sanctions ?

Le rejet du compte de campagne a deux conséquences : le candidat perd le droit au remboursement d'une partie de ses dépenses, et il y a un risque d'inéligibilité du candidat tête de liste. Il n'existe plus de mécanisme d'automatisme, mais on va examiner si le candidat est de bonne foi. Et on va rechercher quelle a pu être l'influence d'un «abus de propagande». En cas de faible écart des voix, il y a un risque d'annulation de l'élection. ■

PROPOS RECUEILLIS PARYVES PÉRENNOU

LA DAC DE PARIS PERD SES TÊTES. Le transfert de compétences entre la Ville de Paris et le ministère de la Culture se poursuit. Noël Corbin, sous directeur de la création artistique, est appelé à succéder à Christopher Miles comme directeur adjoint du secrétariat général du ministère. Une nomination qui doit passer par le conseil des ministres. Il travaillera auprès de Jean-François Collin, ex-directeur général de la régie des eaux de Paris. Laurence Engel, directrice de cabinet d'Aurélie Filippetti, était elle-même directrice des affaires culturelles de Paris, jusqu'en juin 2012. François Brouat qui lui a succédé est à son tour sur le départ. Peut-être pour occuper le poste de Muriel Genthon, DRAC d'Île-de-France. Celle-ci est attendue à l'Inspection générale des affaires culturelles (ministère).

LA DIVERSITÉ CULTURELLE FACE AU LIBRE-ÉCHANGE.

La Coalition française pour la diversité culturelle s'inquiète de l'ouverture de négociations pour un accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis. Elle s'alarme d'une «remise en cause du droit des États et des regroupements d'États à mener librement des politiques de soutien à la création culturelle». La crainte est que les États-Unis profitent de ces négociations pour affaiblir les protections de la diversité culturelle. Et la France aurait par conséquent plus de mal à mettre en place une nouvelle fiscalité touchant les acteurs de l'Internet américains (Apple, Facebook, Amazon, Google, etc...) pour financer la création.

MINISTÈRE : LA CGT-CULTURE TRÈS CRITIQUE.

La lune de miel entre les syndicats des salariés du ministère de la Culture et l'équipe d'Aurélie Filippetti est bien terminée si l'on en croit la déclaration de la CGT-Culture lors du comité technique du 26 février. Celle-ci pointe les signes d'un «dialogue social défaillant» et exige la convocation urgente d'un comité technique ministériel sur le bilan de la RGPP (révision générale des politiques publiques) et l'ouverture de groupes de travail sur les projets de loi patrimoine, la création artistique et l'enseignement supérieur.

CPNEF : LE CHAPELAIN PRÉSIDENT.

Jean-Joël Le Chapelain devient président de la Commission paritaire nationale emploi formation spectacle vivant (CPNEF). Directeur de l'Apostrophe Scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, il succède à Jean-François Pujol (CGT-Spectacle) à la tête de cette instance de concertation sur l'emploi et de la formation.

ALPES-MARITIMES

L'agglomération d'Antibes s'offre un grand théâtre

L'ouverture d'Anthéa, le 6 avril à Antibes, est un événement devenu rare puisqu'il s'agit, non d'une réhabilitation, mais de la création d'un nouveau théâtre. Doté d'une salle de 1 200 places et d'une seconde salle transformable de 200 places, ce bâtiment conçu par Archidev a été financé par la Ville d'Antibes et la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, aidées par le conseil général des Alpes-Maritimes et le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'investissement est de plus de 25 millions d'euros. «C'est un outil époustouflant», s'enthousiasme Daniel Benoin. Le directeur du Théâtre national de Nice, situé à 18 kilomètres de là, est conseiller artistique d'Anthéa. Il a conçu une programmation à la fois prestigieuse (Comédie-Française, Decoufflé), divertissante (*Harold et Maude*, François-Xavier Demaison), patrimoniale (Philharmonique de Nice), mais aussi exigeante (Jan Lauwers). Sont prévues une centaine de représentations par saison dans la grande salle et 70 dans la petite, pour 40 000 spectateurs attendus. «Nous coproduisons, mais pas de façon très importante, indique Daniel Benoin. Nous accompagnerons des initiatives de jeunes créateurs et ce sera en particulier un lieu de création de spectacles pour l'enfance et la jeunesse.» L'enjeu est de créer un public dans cette agglomération de 200 000 habitants où se situe la zone



D.R. Daniel Benoin

industrielle Sofia Antipolis. «Il est important de trouver des règles de fonctionnement entre le Théâtre national de Nice et Anthéa, insiste Daniel Benoin. De ne pas perdre à Nice ce qu'on va gagner à Antibes. Il faut une harmonisation et une mutualisation partielle. Une même direction artistique me semble nécessaire.» Il est candidat à sa propre reconduction au Centre dramatique de Nice, après douze ans de direction. Anthéa est géré par une société publique locale (SPL) présidée par Jean Leonetti, le député-maire d'Antibes (UMP). L'administrateur est Jean-Luc Grandrie, l'ancien directeur adjoint des Tréteaux de France. Le budget global de fonctionnement est de 3,6 M€ dont 2,8 M€ en subventions, le reste en mécénat et recettes propres. La SPL devra assurer la gestion total du bâtiment. Il reste une marge artistique de 900 000 euros environ. ■ Y. P.

LA LOI D'ORIENTATION EN FIN D'ANNEE.

Aurélié Filippetti a fixé l'«horizon» fin 2013 pour un passage devant le Parlement de la loi d'orientation sur la création artistique. Les syndicats ont envoyé leur contribution ou s'approprient à le faire. Suivra une phase d'entretiens bilatéraux. L'objectif est d'avoir un texte de loi au conseil des ministres pour la fin juin.

STÉPHANE FIÉVET VERS LE CNT.

Des informations concordantes donnent Stéphane Fiévet, délégué au théâtre à la Direction générale de la création artistique (DGCA), en partance pour le Centre national du Théâtre (CNT). Jacques Baillon, directeur du CNT, part à la retraite à la fin 2013. L'arrivée de Stéphane Fiévet serait une surprise alors qu'on s'attendait à un rapprochement de centres de ressources du spectacle vivant : CNT, HorslesMurs, ONDA, Relais Culture Europe, Institut national de la marionnette et Anrat. Fabien Jannelle, directeur de l'ONDA, avait mené une mission dans ce sens (*La Lettre du Spectacle* du 27 avril 2012). Stéphane Fiévet indique que son arrivée au CNT «n'est pas à l'ordre du jour».

CDNA/MC2 : RÉACTION DE LA CGT.

Trois syndicats de la CGT Spectacle (le SFA, le Synptac et le Snam) ont écrit à la ministre de la Culture pour dire leur «étonnement mêlé d'inquiétude», devant le projet de fusion du CDN des Alpes avec la Maison de la culture de Grenoble. «On dirait qu'ici comme ailleurs, c'est la loi du marché qu'on applique au service public de la culture : regroupement, fusion, concentration et transformation de lieux de création en lieux d'accueil.»

LE SÉNAT À SON TOUR SUR L'INTERMITTENCE.

Les commissions de la culture et des affaires sociales du Sénat ont lancé un groupe de travail sur le régime de l'intermittence. Dirigés par Maryvonne Blondin, sénatrice (PS) du Finistère, ses travaux aboutiront à l'automne 2013.

PRIX DU THÉÂTRE :

20 SPECTACLES. Le palmarès du théâtre, cérémonie organisée par Dithéa avec France Télévisions le 28 avril, avec l'ambition de succéder aux Molières, proposera dix prix communs au théâtre privé et public : comédien, comédienne, auteur, metteur en scène, seul en scène, révélation (homme et femme), prix d'honneur, coup de cœur et comédie. S'y ajouteront un prix du meilleur spectacle privé et un du spectacle public. Un jury de 11 personnalités, renouvelé chaque année, décidera des prix entre 20 spectacles présélectionnés (10 du public, 10 du privé).

Les recommandations contestables des audits sur le TGP et le Grand T

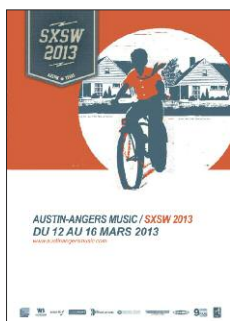
COUR DES COMPTES. Deux rapports viennent d'être publiés par les chambres régionales des comptes d'Île-de-France et des Pays de la Loire, consacrés respectivement au Théâtre Gérard-Philipe à Saint-Denis, centre dramatique national, et au Grand T à Nantes, scène conventionnée. Les deux rapports sont favorables. Aucun dysfonctionnement sérieux n'est relevé. En revanche, dans les deux cas, ils critiquent certains fondamentaux des scènes publiques. Ainsi, pour le TGP de Saint-Denis, la chambre a calculé qu'en moyenne le spectateur ne paye que 4% du coût réel de sa place. Elle a, pour cela, divisé le total des charges par le nombre de spectateurs. Et elle regrette que le TGP ne puisse pas le justifier par une mesure précise de l'élargissement des publics. Le directeur, Christophe Rauck, a beau jeu de rappeler le nombre de scolaires accueillis, le travail

sur les publics prioritaires, ateliers et actions menées par les artistes en résidence avec les habitants... Plus grave, la chambre des comptes écrit qu'en 2010, l'emploi par le TGP d'intermittents du spectacle «a coûté à l'assurance chômage près de 320 000 euros», un calcul obtenu par une soustraction : les allocations versées par Pôle emploi moins le total des cotisations. Et d'en conclure que Pôle emploi est le quatrième financeur du TGP ! La chambre estime aussi que le statut de société anonyme du TGP n'est pas adapté. Christophe Rauck répond que le cadre de cet audit «ne permet pas d'aborder directement les questions relevant de la politique culturelle nationale»... De même, pour le Grand T, malgré le satisfecit général, la chambre des comptes pointe le niveau de ressources propres (22%) de cette scène financée par le conseil général de Loire-Atlantique. ■

ÉTAT-UNIS

Angers conduit la présence musicale française à Austin

Une délégation de musiciens et producteurs français sera présente à nouveau cette année à South by Southwest, à Austin (Texas), festival et salon professionnel du cinéma et des musiques actuelles (du 12 au 16 mars). L'année dernière, la municipalité d'Angers (49), ville jumelée avec Austin, avait organisé une présence collective de professionnels de la filière musicale angevine. Cette fois, la Ville a confié le pilotage de l'opération au Chabada, scène de musiques actuelles d'Angers et au club d'entreprises 9RueClaveau. Sur le festival, ils proposeront un plateau d'artistes angevins ou soutenus par des entreprises angevines, sous forme de showcase officiel ou «off» et deux brunchs de rencontres professionnelles, avec le soutien du Bureau export. Les plateaux musicaux associent des angevins (Arno Gonzalez, Titi Robin, Daria, le Malien Terakaft), mais aussi des groupes texans qui trouveront un pied à terre français au Chabada (The RocketBoys, Erin Ivey, Wild Child, Not in the Face) pour tourner ensuite en France. Le Chabada est donc plutôt dans une logique de coopération. La SMAC va aussi organiser, dès septembre 2013, une version angevine du festival



«Austin Psych Fest». L'opération Angers-Austin est désormais la seule présence collective française au South by Southwest. D'un budget global de 150 000 euros, elle est principalement soutenue par la Ville d'Angers (75 000 €), mais aussi par l'Institut français et la Région des Pays de la Loire (10 000 €), la Sacem, et reçoit le soutien de Wiseband

et du Mouv'. Au lieu d'un stand en propre, comme l'année dernière, le Bureau export soutient cette opération. Il fournit des badges à tarifs réduits, soutient des dossiers d'aide au spectacle vivant notamment pour TeraKaft, intervient en booking des groupes sur d'autres concerts aux États-Unis. Le festival d'Austin est aussi un lieu prisé par les Français en quête de révélations musicales. Le Chabada et 9rueClaveau leur ont proposé de mutualiser les coûts. Le «Austin-Angers Music» sera donc un point de rendez-vous pour des programmeurs des Eurockéennes, des Vieilles Charrues, d'ArtRock, du Festival de Dour (Belgique), Marsatac, le Label Jarring Effects, l'Echonova (Vannes), l'Astrolabe (Orléans), la Sirène (La Rochelle), Paloma (Nîmes), FuzzYon (la Roche-sur-Yon), La Lune des Pirates (Amiens). ■

Marsatac en capitales

COLOMBIE. Le festival marseillais Marsatac organisera deux événements en Colombie à l'automne. Suite à un échange amorcé avec la Colombie par le festival Génériq, Marsatac sera invité à programmer une scène au festival Hip Hop al Parque de Bogota et produira une scène électro française dans le cadre de festivités à Barranquilla, capitale colombienne de la culture 2013. Marsatac invite en retour des artistes colombiens lors de son édition à Nîmes et à Marseille, du 19 au 29 septembre.



Colombiens à Génériq

STÉPHANIE DURBIC

Prague lâche ses indépendants

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE. Le réseau de théâtre IETM relaye une alerte du secteur culturel tchèque sur les réductions de crédits publics à la culture dans ce pays. Selon une pétition qui circule, les subventions d'État à l'ensemble des activités culturelles «indépendantes» (hors établissements d'État) représentaient 496 millions de couronnes (20 millions d'euros) en 2008 et sont tombées à moins de 8 millions d'euros en 2013, soit 2% du budget du ministère, alors que ce taux était de 5,5% en 2008. Pétition à l'adresse <http://zachrantekulturu2013.tumblr.com/>

Liverpool réduit son festival

ROYAUME-UNI. Le Mathew Street Music Festival, qui avait lieu depuis vingt-et-un ans à Liverpool (Angleterre), va disparaître, a annoncé la municipalité. Celle-ci le remplace par un nouvel événement, intitulé Liverpool International Music Festival, toujours axé sur les concerts et les hommages, notamment aux Beatles. Le Mathew Street Music Festival faisait face à de gros problèmes dus à l'alcool et à des émeutiers. La manifestation gratuite réunissait jusqu'à 300 000 spectateurs et avait été annulée en 2007

pour des raisons de sécurité. Le maire de Liverpool a également insisté sur le fait qu'il «n'est simplement plus possible de financer cet événement». Il représentait un budget de 900 000 livres sterling (un million d'euros), financé par la Ville et par le Arts Council. Le Liverpool International Music Festival coûtera 40% de moins et aura lieu sur deux scènes extérieures du 23 au 26 août. La Ville de Liverpool poursuit un important plan d'économies budgétaires. ■

NICOLAS DAMBRE

Un Music Center à Budapest

HONGRIE. Label et organisateur de concerts de musique classique, le Budapest Music Center ouvrira le 23 mars un lieu de 4 500 m² comprenant une salle de concerts de 350 places, un club de jazz, un café, des studios de répétition et d'enregistrement. Le projet a été financé à 80% sur fonds privés, pour le reste par une aide de l'État.

VITE DIT

* Les Nuits sonores (Lyon) lanceront leur premier festival à Tanger avant fin 2013. * Christian Holtzhauer dirigera le Festival des arts de Weimar (Kunsfestival) en 2014. Il est dramaturge au théâtre de Stuttgart. * En Angleterre, le Fringe (Off) de Brighton, en marge du Brighton Festival qui se déroule du 4 au 26 mai, annonce 685 spectacles dans 178 lieux.

Pigalle Festival, en mars.

Le Pigalle Festival a déplacé ses dates. La seconde édition aura lieu du 21 au 23 mars à Paris, après une première, en novembre 2011, qui faisait face à plusieurs autres festivals. Entièrement financé par l'agence d'événementiel la Lune Rousse (Nuit SFR, le Grand Bal...), cet événement bénéficie d'un partenariat avec À Nous Paris. «*Nous devons faire nos preuves avec ce côté un peu sulfureux du quartier pour convaincre des collectivités, mais surtout des marques*», confie **Denis Legat**, directeur associé. La manifestation propose des parcours nocturnes, des performances, des concerts et des soirées (Pigallion, Boule noire...).

Concert Guetta : pétition à 66 000.

Les opposants à la subvention de 400 000 euros attribuée en décembre par la Ville de Marseille au producteur Adam Concerts pour un concert de David Guetta au stade Charléty le 23 juin, ont déposé une pétition signée par 16 652 personnes habitant la ville (sur 66 000 signatures au 5 mars).

Ce nombre de signatures doit conduire, selon le règlement municipal, à faire revoter cette subvention. La Ville se défend en expliquant que cette somme est prélevée sur le budget «événement» et non «culture». La subvention doit servir à aménager le parc et à baisser les prix des places de 15 euros, selon le producteur. Les places sont vendues de 44 à 59 euros.

Théâtres de Charenton : départ du directeur.

Hervé Masquelier, directeur des théâtres de Charenton, quittera son poste en poste, atteint par l'âge légal de départ à la retraite.



D.R.

«*À mon arrivée, en 2002, j'avais promis de restaurer ce lieu et de le réhabiliter comme théâtre et non plus seulement comme une salle*, commente-t-il. *Le résultat montre que dans le cadre contraignant de la régie directe, une intelligence partagée peut produire de belles choses*». **Hervé Masquelier** reste comédien et ouvert à d'autres propositions.

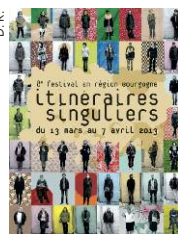
FESTIVAL

Toulouse : l'électro en un seul événement

La Ville de Toulouse réfléchit à la création d'une grande manifestation dédiée aux musiques électroniques et aux arts numériques en septembre 2014. Pour l'adjointe à la culture de la ville, Vincentella de Comarmond, il est «très prématuré» d'en parler. D'après nos informations, cette dernière a néanmoins déjà réuni les organisateurs des Siestes électroniques, de la Petite Invite et d'Électro Alternatif. Le projet du maire, Pierre Cohen (PS), serait de les rassembler en vue d'une manifestation d'envergure nationale qui dégagerait davantage de visibilité à la ville ; un peu à l'instar des événements réunis au sein du Mois de la photo, qui aura lieu à l'automne, également initié par la municipalité. Karim Guerch, directeur d'Électro Alternatif, confie : «*Il s'agirait de renforcer l'offre existante qualitativement et quantitativement en proposant une programmation à la fois pointue et populaire. C'est une idée que nous avons soumise il y a un peu plus de trois ans*». Les trois organisateurs sont pour une large part financés par la Ville de Toulouse. Ces événements, gratuits et payants, pourraient rassembler 40 000 spectateurs. La mairie ne devrait guère communiquer sur ce projet avant les municipales. **NICOLAS DAMBRE**

Bourgogne : Itinéraires singuliers.

Le festival biennal Itinéraires singuliers revient pour sa huitième édition du 13 mars au 7 avril en Bourgogne. Organisé par le centre hospitalier



D.R.

La Chartreuse de Dijon et l'association Itinéraires singuliers, il se présente, au-delà des spectacles, comme un moment de recherche et d'échange entre les artistes et les populations en marge, fragilisées ou isolées. Un espace de rencontres et de diffusion est installé au cœur du parc du centre hospitalier. Un programme de formation est consacré au thème art et exclusion, avec Évelyne Hivar, Philippe Lyet.

Panier culturel à Lyon.

L'association ZAM! lance son premier panier culturel le 15 mars, sur les pentes de la Croix-Rousse, à Lyon. Sur le modèle des paniers de légumes des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), Zam! fournit à ses adhérents, tous les deux mois, un panier comprenant quatre

biens culturels (dont un concert et un autre spectacle) produits par des artistes locaux. Pour l'instant, le tarif unique est de 30 euros.

Scènes grand écran à Limoges.

Pas moins de douze structures culturelles de Limoges se mobilisent pour Scènes grand écran, le festival itinérant qu'organise le Centre national du théâtre, cette année, avec le centre dramatique national de Limoges, du 19 au 23 mars. Parmi eux, les Francophonies en Limousin, l'Opéathéâtre, le conservatoire ou la compagnie Max Eyrolle.



D.R.

Coups dans l'Hérault.

Pratiquant une transparence qui mérite d'être saluée, le vice-président à la culture du conseil général de l'Hérault, Jacques Atlan, a détaillé dans *Le Midi-Libre* la baisse du budget culture en 2013. Elle sera de 300 000 € sur un total de 15,2 M€ et touchera les principales institutions artistiques subventionnées par le Département.

NANTES

Petits et grands : rencontres professionnelles

Outre le Focus jeune public organisé avec l'ONDA, la biennale Petits et Grands propose un programme de rencontres professionnelles. Le 10 avril : 10h coup de projecteur sur le jeune public en Outre-Mer, 12h Midi pile avec Philippe Mathé, metteur en scène, 14h30 Éducation artistique et culturelle : aborder le théâtre à l'école, coorganisé avec l'association Comète. Le 11 avril : 14h30 présentation de l'étude sur les publics des spectacles jeune public «Petits et Grands/ Méli'môme», 20h30 Forum Télérama «Transmission culturelle : quel rôle pour les parents ?». Le 12 avril :

10h «Coopération internationale et jeune public : passer de l'intention à l'action», organisé par Assitej France avec l'ONDA, 12h Midi pile avec Christian Duchange, 14h30 présentation du projet européen «Les Correspondants», 20h30 Forum Télérama «Tout petit, déjà spectateur !». Le 13 avril à 10h «Jeunes professionnels : comment voient-ils l'avenir du secteur jeune public ?», 12h Midi pile avec Angélique Friant, 14h30 «Vers une saison du jeune public en France ?» avec Scène(s) d'enfance et d'ailleurs. Du 11 au 13, causerie critique à 9h30. Au Lieu Unique. www.petitsetgrands.net

Bourgoin-Jallieu : pas de reconstruction.

Le théâtre municipal Jean-Vilar de Bourgoin-Jallieu (38), détruit par les flammes il y a trois ans, ne sera pas reconstruit. Le concours d'architecte était sur le point d'être lancé. «Des dépassements de budgets très importants sur d'autres équipements ont contraint la Ville à ce choix», explique **Michèle Rouhouze**, conseillère municipale déléguée à l'accès à la culture. L'activité du théâtre a lieu hors les murs et l'équipe municipale recherche un lieu transitoire. Une des pistes pour un projet pérenne passe par la construction d'un conservatoire, après 2014, pour en utiliser l'auditorium. Ce projet est porté par la Communauté d'agglomération Portes de l'Isère, sans garantie pour l'instant, d'une implantation sur Bourgoin-Jallieu.

Pros à l'Original. Le festival hip-hop l'Original (du 28 mars au 1^{er} avril, à Lyon) lance un pass pro. Il donnera accès aux concerts et à des lieux de rencontres professionnelles à la Sucrière et au Transbordeur.

AQUITAINE

Garorock : nouveaux actionnaires

La société Margo qui produit le festival Garorock à Marmande (47) accueille de nouveaux actionnaires qui reprennent les 30% de Bleu Citron. «Suite à l'édition de 2012 sur le nouveau site de la plaine de la Filhol, le festival a rencontré des difficultés financières, justifie Gilles Jumaire, le président de Bleu Citron. Il fallait trouver d'autres producteurs. Je souhaite me consacrer au Weekend des curiosités, fin mai.» Garorock a dû essuyer un déficit de près de 600 000 euros. Les sociétés Uni-T de Thierry Langlois, Adam Concerts, de Stéphane Métayer, et Euterpe, de Michel Goudard, font leur entrée au capital de Margo à hauteur de 10% chacune, aux côtés de Base Productions (10%), d'Alias (30%) et de Ludovic Larbodie, directeur du festival. Ce dernier affirme : «Chacun apporte ses compétences, qui décupleront le projet, et éponge une partie du déficit.» Le budget de Garorock baissera de 3,5 à 2,7 millions d'euros pour s'adapter aux recettes escomptées. Les collectivités locales aident le festival à hauteur de 15%. Les dates changent à nouveau. Après début avril, puis début juin, il aura lieu du 28 au 30 juin, en même temps que Solidays et le Rock dans tous ses états. Il s'agit de se placer après les examens universitaires et de mutualiser certains frais de tournées avec d'autres festivals. ■ **NICOLAS DAMBRE**



D.R.

ÉQUIPEMENT

Cergy : une salle pour la musique et la danse

Visages du Monde a été inauguré dans le nouveau quartier du Nautilus, à Cergy (95). Ce lieu réunit une médiathèque, des services de la mairie, une maison de quartier, un espace multimédia, une salle de spectacle de 300 places et une salle de danse, afin de mélanger les publics. Le directeur de cet équipement en régie directe municipale est Hervé Mondon,

fondateur de l'Épicerie Moderne à Feyzin (69) et à l'origine de la Machine du Moulin Rouge à Paris (ex-Locomotive). «Nous proposerons 20 à 25 spectacles de danse actuelle par saison, dont des créations numériques dansées, et nous accompagnons deux compagnies de l'agglomération à l'année», détaille-t-il. Ce bâtiment de 3 500 m², construit pour 15 millions d'euros, est



DOMINIQUE CHAUVIN

financé par la Ville de Cergy pour son fonctionnement (1,3 M€). Xavier Girard est responsable des arts numériques, lesquels sont souvent proposés en accès libre, tandis que les tarifs des spectacles de danse sont de 5 et 8 euros. ■ **NICOLAS DAMBRE**

Commémorations 14-18 : des projets.

Suite à l'article sur la commémoration de la Grand Guerre dans notre dernier numéro, l'Art mobile annonce que son théâtre portatif parcourra le Nord-Est de la France de 2014 à 2018 avec *Mutin !* Ce spectacle de **Luc Tatar** sera proposé le long de la ligne de front. La création est prévue en janvier et débutera par le Pas-de-Calais, avec le soutien de Culture Commune scène nationale et du conseil général.

Pays de la Loire : Voisinages.

Le conseil régional des Pays de la Loire a fait évoluer Voisinages, son dispositif d'aide à la diffusion des compagnies régionales. Il s'étend désormais sur toute la saison. La musique apparaît avec deux projets et sept lieux intègrent le dispositif (25 lieux en tout). La Région subventionne 50% du déficit de chaque représentation, soit un total d'environ 200 000 euros pour un coût global de 516 000 euros.

Faits d'Hiver : le bilan.

Le festival de danse Faits d'Hiver organisé par Micadanses (du 24 janvier au 23 février à Paris) a enregistré des résultats stables : 3 316 spectateurs contre 3 300 l'année précédente avec deux représentations de moins, ce qui satisfait les organisateurs. Le taux de remplissage de 79% est en légère augmentation. Surtout, 298 professionnels ont été accueillis et la couverture média est importante (en particulier pour le focus sur les artistes australiens). On note une disparité de fréquentation entre les six lieux : de 49% à 95%.

Live Cube : associés dans l'accompagnement.

Fin février a débuté le Live Cube, un dispositif financé par l'Europe (programme Leader) qui mutualise l'accompagnement de groupes de musiques actuelles entre trois lieux, le Labo à Dinan

(22), les Lendemains qui chantent à Tulle (19) et le Tremplin à Beaumont (63). Jusqu'en mai, des équipes des trois équipements se déplacent pour des formations, à Beaumont sur l'artistique, à Tulle sur le volet scénique et à Dinan sur la structuration. À l'automne, trois groupes accompagnés par chacun des lieux se produiront dans les trois villes. De janvier à juin 2014 une étude-action sera produite à partir du bilan.

Hivernales : aventures.

Le festival de danse Les Hivernales, à Avignon a renoncé à la salle des Pénitents Blancs, lieu historique, à cause des exigences nouvelles de l'ISTS. Le festival dirigé par Emmanuel Sérafini a dû s'aventurer ailleurs. Avec succès dans le cas des nouveaux lieux de Sorgues ou Morières, de façon plus discutable en s'éloignant jusqu'à Marseille. Mais avec un incontestable soutien du public : environ 6 000 spectateurs et un taux de fréquentation de 76%.

Paloma : précision.

Suite à l'article intitulé «Second festival à Paloma», dans notre dernier numéro, précisons que le festival This is not a love song (du 22 au 25 mai à Paloma, scène de musiques actuelles de Nîmes) se déroule en même temps que le Primavera Sound de Barcelone et non à la fois à Nîmes et à Barcelone.



Définition : festival de création circassienne contemporaine.

Organisateur : Théâtre de Cornouaille - Scène nationale de Quimper.

Date de création : janvier 2012 / 2^e édition.

Équipe : Directeur artistique : Franck Becker. Administrateur : Stéphane Treille. Secrétaire général : Étienne Tison. Responsable des relations avec le public et de la communication : Aurélia

Festival Circonova

Du 17 janvier au 21 février à Quimper.

Abramovici. Responsable de la communication : Loïc Thersiquel. Directeur technique : Christophe Olry.

Nombre d'événements (ou spectacles) : 16 spectacles

Nombre de représentations payantes/gratuites : 40 représentations (31 payantes et 9 gratuites).

Lieux : 9 lieux différents (Théâtre de Cornouaille, salles de spectacles du Finistère, sous chapiteaux et en extérieur).

Nombre de jours de représentation : 21.

Principales actions culturelles : stage d'équilibre adulte/enfant avec la Compagnie Inextrémiste, atelier artistique avec un groupe de collégiens organisé par la Compagnie Inextrémiste, stages d'initiation aux techniques circassiennes proposés par l'école de cirque quimpéroise Balles à fond et présentation de travail de ses grands élèves au public, projections de films, atelier d'écriture.

Fréquentation : 7 500 spectateurs payants et 10 800 spectateurs gratuits (7 000 payants et environ 7 000 gratuits en 2012)

Taux de remplissage : 95%.

Tarifs : de 8 à 25 €.

Budget : 309 340 €.

Part du budget artistique : 206 636 €.

Budget communication : 13 500 €.

Financements publics :

Ville de Quimper, ministère de la Culture - DRAC Bretagne, conseil général du Finistère (financements annuels, dont une part est affectée au festival) ;

Autres partenaires financiers : QUB (réseau des bus de Quimper) ;

Recettes propres : recettes de billetterie 78 500 €.

Autres partenaires : la MPT de Penhars à Quimper, l'Atelier culturel de Landerneau, l'Athéna d'Ergué-Gabéric, l'Arthémuse de Briec, l'école de cirque Balles à fond, l'association de cinéma Gros Plan, l'UJAP Quimper Basket.

Partenaires presse : France Bleu Breizh Izel, Tébéo (TV du *Télégramme*) et *Côté Quimper* (hebdomadaire de presse écrite).

Coproductions : *Ostinato* et *Opium* de Philippe Ollivier.

Nombre de compagnies invitées : 14

Part de compagnies étrangères : 3

Événements spéciaux : programmation de spectacles de cirque gratuits dans l'espace public quimpérois durant deux samedis après-midi du festival.

3 QUESTIONS À

Franck Becker, directeur du Théâtre de Cornouaille, scène nationale de Quimper

«37% de nouveaux spectateurs payants»

Pourquoi avoir choisi la forme du festival pour le cirque ?

À mon arrivée, il y a quatre ans, il restait un budget qui m'a permis de tester une manifestation dans l'espace public. Ce projet *Braises* a mis entre 15 000 et 20 000 personnes dans la rue. L'année suivante, les possibilités financières n'étaient plus les mêmes. Sur la saison, j'ai programmé six spectacles de cirque, discipline qui m'est chère. Ces spectacles ont rencontré un succès fou. Les élus souhaitaient un grand événement public, mais avec des moyens restreints, je n'étais pas prêt de grands spectacles dans l'espace public. De plus, en jouant sur la gratuité, je ne suis pas sûr qu'on fait avancer la démocratisation culturelle. J'en suis arrivé à un festival de cirque avec des spectacles payants, ponctués

par un ou deux événements gratuits, si possible dans la rue.

Cette année, la durée est allongée, pourquoi ?

Il y a deux week-ends de plus. L'idée est de programmer un événement resserré dans le temps, mais il n'était pas évident d'avoir les spectacles dont j'avais vraiment envie, sur quinze jours. Par ailleurs, en aérant la grille du festival, on peut aussi accueillir des spectacles hors cirque auxquels je tenais et qui n'étaient pas disponibles à d'autres périodes. La variété de la programmation de Circonova permet de faire découvrir cette discipline au public de la scène nationale et de le mélanger à un public nouveau. Sur la billetterie payante, nous avons 37% de nouveaux spectateurs.

Quels sont les projets ?

Cette scène nationale est dédiée à la création musicale.

Ce n'est pas notre mission d'être présent en production dans le cirque. Mais maintenant que nous commençons à prendre nos marques, l'idée est d'avoir un projet de territoire, à l'échelle du pays de Cornouaille. 40% de nos abonnés viennent d'au-delà de l'agglomération de Quimper. L'idée est aussi d'intégrer un réseau qui existe, animé par le Carré magique de Lannion (22), et de générer une dynamique professionnelle avec des mini-tournées... **I**

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PÉRENNOU



PASCAL PÉRENNOU

SUR VOS AGENDAS

TOULON

DU 21 AU 23 MARS

Quels nouveaux modèles économiques pour les arts et la culture ?

Par Euromedinculture(s).
artsforum@euromedinculture.org

PARIS

22 MARS

Écrire les adolescences

Par les EAT, Le Théâtre 13 et le Centre d'animation Daviel
eatinfo@wanadoo.fr

25 MARS

L'accueil d'équipes artistiques étrangères

Par le CNV, CND, CNT, Hors-LesMurs, l'IRMA et le BAAPE
www.horslesmurs.fr

28 MARS

Égalité hommes-femmes. Les bonnes pratiques en entreprise

Par l'Afdas
www.afdas.com

LYON

28 ET 29 MARS

Colloque Danse et Science, entre forme et chaos

Par l'École normale supérieure, à Lyon et la compagnie Michel Hallet Eghayan. Rencontre entre mathématicien, philosophe, sociologue et chorégraphes (Myriam Gourfink et Robert Swinston) autour de la notion de hasard et composition. 04 78 64 84 98.

NANTES

LES 26 ET 27 MARS

Clusters culturels et médiatiques
Journées d'économie de la culture et de la communication.

Par le DEPS (ministère de la Culture). À Stereolux.
www.culturecommunication.gouv.fr

SAINT-BARTHÉLÉMY D'ANJOU

27 MARS

L'enfant et les arts vivants

Par la Compagnie Loba – Annabelle Sergeant, le conseil général du Maine-et Loire et le THV.
02 41 96 14 90



DE

ACADÉMIE FRATELLINI recrute son **directeur technique (H/F)**

Implantée à Saint-Denis, à deux pas du Stade de France, l'Académie Fratellini est un site unique en Europe, totalement dédié aux arts du cirque. Lieu de formation et de création de spectacles, l'Académie Fratellini est l'héritière de l'École nationale du cirque, fondée par Annie Fratellini.

MISSIONS

- maintenance et fonctionnement des bâtiments (2 cirques en dur, 3 studios d'entraînement, 1 halle, 1 salle de danse)
- gestion des personnels techniques
- gestion, planification et organisation technique des activités (CFA, école amateur, accueil et production de spectacles in situ et sur le territoire, événementiels).

PROFIL

- expérience solide et confirmée dans des fonctions analogues
- excellent sens du management, de l'anticipation, de l'organisation, de l'initiative
- qualités relationnelles, sens de l'écoute et capacité d'autonomie
- maîtrise des procédures de sécurité liées aux ERP – SSIAP 1 demandé
- maîtrise des outils informatiques et des logiciels de bureautique et de planification : word, excel, team agenda

CONDITIONS

- CDI à temps plein • statut cadre • salaire en fonction de la grille des salaires de l'établissement • prise de fonction : 26 août 2013
- Fiche de poste consultable sur www.academie-fratellini.com

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation)

avant le 12 avril 2013, à : Monsieur le directeur général

Académie Fratellini rue des cheminots
93210 La Plaine Saint-Denis

courriel

nathalie.kourouma@academie-fratellini.com

CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL BESANÇON FRANCHE-COMTÉ

Le ministère de la culture et de la communication

(direction générale de création artistique, direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté)

La ville de Besançon

La région de Franche-Comté

recherche

UN(E) OU DES ARTISTE(S)

pour diriger le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté (SARL), régi par le contrat de décentralisation dramatique (arrêté du 23 février 1995) ainsi que le cahier des missions et des charges des centres dramatiques nationaux (circulaire du 31 août 2010) et dont la mission fondamentale est la création théâtrale, à partir du **1^{er} septembre 2013**.

Les candidats doivent adresser une lettre de motivation et une présentation de leur parcours artistique accompagnées d'un curriculum vitae jusqu'au **29 mars 2013**, cachet de la poste faisant foi, à :

Ministère de la culture et de la communication

Monsieur le Directeur Général de la Création Artistique
62, rue Beaubourg – 75003 Paris

Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté

Monsieur le Directeur Régional des affaires culturelles
7, rue Charles Nodier – 25043 Besançon cedex

Ville de Besançon

Monsieur le Maire
2, rue Mégevand – 25034 Besançon cedex

Conseil Régional de Franche-Comté

Madame la Présidente
4, square Castan – 25031 Besançon cedex

Le contrat de décentralisation dramatique et une note d'orientation rédigée par les partenaires publics du CDN, présentant la structure ainsi que son territoire d'implantation, seront disponibles auprès de la DRAC Franche-Comté – service du théâtre (03 81 65 72 70).

Les candidats présélectionnés présenteront leur projet artistique devant un comité composé des représentants des différents partenaires.

Madame la Ministre de la culture et de la communication procédera à la nomination à l'issue du processus.

OPC | ORCHESTRE POITOU CHARENTES

DIRECTEUR ARTISTIQUE : JEAN-FRANÇOIS HEISSER

DIRECTEUR (TRICE) GENERAL(E)

L'Orchestre Poitou-Charentes est une formation non permanente composée à 70% de musiciens enseignant dans les différents conservatoires de la région et de musiciens extérieurs. Depuis mars 2000, il est placé sous la direction artistique de Jean-François HEISSER.

Soutenu par la Région Poitou-Charentes et le Ministère de la culture et de la communication (DRAC Poitou-Charentes) ainsi que la ville de Poitiers, l'OPC a pour mission la diffusion de la musique dans les quatre départements de la région et la participation à des événements musicaux nationaux et internationaux. En parallèle il développe une très grande activité en direction du jeune public (primaire - secondaire - lycées)

MISSIONS

Le directeur(trice) général(e) est responsable de l'organisation générale notamment sur le plan administratif et financier de l'association (loi 1901). Sous l'autorité du Président et du conseil d'administration, il ou elle met en œuvre le projet de l'orchestre défini par le directeur artistique, prépare en accord avec lui les saisons artistiques et en assure la diffusion sur le territoire régional, national et international. Il ou elle anime et développe les relations avec l'ensemble des partenaires de l'orchestre, encadre l'équipe administrative, prépare le budget et est responsable de sa bonne exécution.

Le poste est situé à Poitiers.

PROFIL

Expérience de cinq à dix ans dans un poste similaire.
Très bonne connaissance du milieu artistique et culturel et des réseaux professionnels.
Bonne connaissance du répertoire musical.
Capacités linguistiques, anglais bilingue.
Qualités personnelles : initiative, autonomie et responsabilité ; qualités relationnelles et managériales .
Capacité éprouvée de dialogue avec les artistes et les acteurs locaux et sens de la vente.

Convention Collective des Entreprises Artistiques et Culturelles

Prise de fonction souhaitée au 1er janvier 2014.

PROCEDURE

Les candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) sont à adresser avant le 31 mai à :

Monsieur David Caméo, président de l'Orchestre Poitou-Charentes
9 Rue du Général Berton
BP422
86011 Poitiers cedex

la scène nationale theatredecavaillon.com

RECRUTE SA/SON DIRECTRICE/TEUR

Cavaillon (4^e ville du département de Vaucluse, d'environ 26 000 habitants) rayonne sur le territoire avec une action de diffusion décentralisée dans le sud du département et en partie dans les Bouches-du-Rhône.

Scène nationale depuis 1991, Pôle régional de développement culturel depuis 2000, elle dispose d'une salle de spectacle de 507 places, pouvant être modulée suivant différentes configurations de 700 à 1 200 places.

À PARTIR DE CE QUI A ÉTÉ ENTREPRIS PAR CETTE SCÈNE NATIONALE, LA/LE DIRECTRICE/TEUR AURA POUR MISSION :

- ... de développer un projet d'établissement artistique et culturel pluridisciplinaire, mettant en valeur la diversité de la création artistique contemporaine dans tous les domaines du spectacle vivant,
- ... d'assurer une politique de résidences d'artistes, d'associations ou de compagnonnages, contribuant largement au soutien et à la visibilité du travail des équipes en création,
- ... de favoriser et d'organiser la rencontre artistique entre les créateurs, les interprètes et les publics,
- ... d'allier l'ambition de l'excellence artistique à la recherche d'ouverture au plus grand nombre, en participant dans son aire d'implantation à une action d'éducation artistique et plus largement de développement culturel en direction de tous les publics,
- ... de mettre en œuvre des actions artistiques avec le secteur associatif,
- ... d'intégrer une programmation musicales actuelles pour les jeunes de 15 à 25 ans,
- ... d'élaborer et de mettre en œuvre des actions artistiques de référence, en partenariat avec les acteurs professionnels de la diffusion et de la création qui environnent l'établissement en Vaucluse et dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- ... de gérer l'établissement sur le plan budgétaire (budget annuel d'1M7€) et de diriger une équipe comptant aujourd'hui 12 permanents.

LE PROFIL

Professionnelle/el, dotée/é d'une expérience confirmée dans la direction de projets artistiques et culturels, dans l'encadrement et le management d'équipes, elle (il) devra faire preuve d'une grande rigueur de gestion. La candidate ou le candidat devra attester d'une connaissance approfondie des réseaux nationaux et internationaux et de la création contemporaine.

LA PROCÉDURE

Les candidates/ats présélectionnés/és recevront un dossier et une note d'orientation incluant en particulier les objectifs et les moyens du développement à partir desquels elles (ils) élaboreront un projet artistique, culturel et d'établissement.
Après étude des projets, ces candidates/ats seront entendus par un jury composé des représentants des différents partenaires publics. Rémunération selon convention collective des entreprises artistiques et culturelles.

Poste à pouvoir au 1^{er} janvier 2014

Les candidatures, sous forme de lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, sont à adresser au plus tard le 8 avril 2013 (par courriel suivi d'un courrier) à :

→ **MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA SCÈNE NATIONALE**
rue du Languedoc / BP 10205 / 84306 Cavaillon cedex
magali@theatredecavaillon.com

→ **MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE**
place Joseph Guis / BP 80037 / 84301 Cavaillon cedex
m.charpentier@ville-cavaillon.fr

→ **MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE**
Ministère de la Culture et de la communication / À l'attention de Monsieur Mickaël Le Bouèdec / 62 rue Beaubourg - 75003 Paris /
mickael.le-bouedec@culture.gouv.fr

→ **MONSIEUR LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES**
Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur
23 boulevard du Roi René / 13617 Aix-en-Provence Cedex 1
courriel à l'attention de la conseillère théâtre / katell.pouessel@culture.gouv.fr



**Institut
Supérieur
des
Techniques
du
Spectacle**
AVIGNON

recrute son/sa Directeur/trice

L'**Institut Supérieur des Techniques du Spectacle (ISTS)** est une association qui propose, en lien avec le secteur professionnel et l'Université, une offre de **formation continue aux métiers techniques du spectacle**. L'ISTS est également un **centre de ressources**.

L'ISTS assure pour le compte des collectivités locales, et en particulier pour la Ville d'Avignon, une **mission d'action culturelle** dans le domaine de la diffusion artistique, en assumant notamment la gestion opérationnelle de deux salles de spectacle (le Théâtre Benoît XII et la Chapelle des Pénitents Blancs).

Missions

Le Directeur de l'ISTS est mandaté par le Conseil d'Administration de la structure pour veiller à l'adéquation des objectifs qu'elle se donne avec les moyens qu'elle réunit.

A ce titre, il revient au Directeur de l'ISTS de proposer au Conseil d'Administration un projet d'actions constamment réactualisé :

- au regard des demandes émanant aussi bien du secteur professionnel que des pouvoirs publics ou des organismes de financement de la formation,
- au regard de l'évolution des pratiques significatives du secteur et de sa réglementation,
- au regard des aspirations des postulants à la formation et des porteurs de projet de création.

Le Directeur de l'ISTS instruit avec ses collaborateurs directs les modalités de mise en œuvre. Il donne les orientations qualitatives et veille à ce que les prescriptions de mise en œuvre et les niveaux d'exigence attendus soient connus des personnels concernés. Il évalue aussi bien les résultats obtenus que la façon d'y parvenir.

Profil attendu

Titulaires au moins d'un diplôme de niveau I (Bac + 5) ayant des rapports patents avec le spectacle vivant, les candidats devront disposer d'une très bonne connaissance du milieu professionnel du spectacle vivant et de ses métiers. Ils devront présenter les garanties d'une expérience dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Experts sur les processus de production dans le spectacle vivant, ils devront justifier d'une expérience de la formation professionnelle du secteur et de l'ingénierie de formation. Soucieux des conditions d'exercice d'une structure si spécifique, ils auront déjà œuvré à l'administration et à la gestion d'organismes de formation et de structures d'action culturelle.

Attentifs à l'ancrage territorial de l'ISTS, les candidats devront identifier voire connaître les acteurs culturels locaux. Une expérience de développement de projets à l'international est souhaitée.

Enfin, dotés de qualités relationnelles avérées, et d'un niveau de culture général élevé, les candidats devront disposer de savoirs et de capacités d'intervention didactique dans un domaine de spécialisation exploitable par l'ISTS.

Contrat et rémunération

CDI, Groupe 1, échelon 6 de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (+12,5% des minima)

Les candidats adresseront, avant le 15 mars 2013, une lettre de motivation, un CV et un projet de Direction à l'adresse suivante :

ISTS – Institut Supérieur des Techniques du Spectacle

M. Emmanuel Ethis, Président - 20, rue Portail Boquier - 84000 Avignon

L'appel à candidatures est publiée dans son intégralité sur le site Internet www.ists-avignon.com/offres-emploi

musiques



L'APEJS, Association pour la promotion et l'enseignement des musiques actuelles en Savoie,
recrute son directeur (H/F)

L'APEJS, structure dédiée aux musiques actuelles, 30 salariés, env. 400 élèves, développe :

- la formation (amateur et professionnelle),
- l'action culturelle,
- la diffusion / production / création.

L'APEJS est reconnue nationalement établissement d'enseignement de la musique, par le Ministère de la culture et de la communication.

MISSIONS

Sous la responsabilité du conseil d'administration et du président : assurer la mise en œuvre et l'évolution du projet pédagogique et artistique, assisté du coordinateur pédagogique et des enseignants ; gérer et manager l'association en collaboration avec l'équipe administrative ; développer le partenariat avec le Conservatoire et la Cité des arts de Chambéry ainsi qu'avec les autres acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire ; assurer la programmation de la saison de concerts ; s'inscrire dans les réseaux des musiques actuelles.

PROFIL

Vous êtes musicien/pédagogue dans le domaine des musiques actuelles et/ou vous avez montré vos capacités à diriger une structure de même nature ; notions de gestion des associations ; connaissance des différents réseaux professionnels des musiques actuelles et des institutions ; expression écrite et orale aisée ; sens de l'organisation et du travail en équipe ; disponibilité ; esprit d'initiative ; ouverture aux différentes formes artistiques actuelles ; maîtrise de l'outil informatique.

Poste en CDI à temps complet, basé à Chambéry, rémunération d'après la convention collective nationale de l'animation, suivant profil.

Adresser CV et lettre de motivation avant le 20 mars 2013 à M. le président de l'APEJS, Cité des arts, Jardin du Verney, 73000 Chambéry ou par mail à accueil@apejs.org

Pour les candidatures retenues, entretien à prévoir début avril 2013.
www.apejs.org



Culture O Centre, Ateliers de développement culturel, établissement public industriel et commercial (EPIC) porté par le conseil régional du Centre, situé à Orléans (45), recrute pour sa mission de production et particulièrement la mise en place du festival Excentrique :

Son Directeur(trice) de production

Placé(e) sous l'autorité du directeur, il ou elle aura en charge la supervision et la mise en place des activités du pôle production dans le respect des cadres budgétaires, juridiques et calendaires impartis.

Missions :

- Développer et mettre en œuvre le projet artistique et culturel,
- Développer et superviser les partenariats sur le territoire,
- Gérer les relations avec les partenaires financiers, opérationnels, et institutionnels,
- Coordonner les activités en lien avec les autres services et particulièrement le service des Relations publiques et communication et la Technique,
- Encadrer le personnel du pôle production : planification et coordination,
- Elaborer et suivre le budget du pôle production, en lien avec l'administration et les autres services,
- Elaborer, négocier et superviser l'application des contrats et conventions,
- Effectuer les démarches administratives liées aux activités : droits d'auteurs, marchés,...
- Encadrer et suivre la venue des équipes artistiques et leur accueil,
- Superviser la mise en place des lieux de convivialité et des lieux d'accueil,
- Collaborer à la direction et participer à la cohérence et à la transversalité des activités, notamment avec le pôle Réseaux professionnel.

Profil :

- Expérience indispensable à un poste similaire (spectacle vivant et/ou établissement culturel)
- Maîtrise des mécanismes de production culturelle
- Capacité à encadrer, à travailler en équipe et en partenariat
- Autonomie, disponibilité
- Anglais apprécié
- Pratique usuelle des outils informatiques (Suite office)
- Permis B obligatoire

Le lieu de travail est basé à Orléans avec déplacements très fréquents en région Centre.

Statut :

Contrat à durée déterminée de 12 mois, renouvelable
Cadre niveau 3. Rémunération selon la convention collective des entreprises artistiques et culturelles, salaire à définir selon expérience.

Candidatures jusqu'au 25 mars, les entretiens auront lieu le 29 mars matin à Orléans.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV et prétentions par email à :
Sylvie DUPUIS, assistante de direction - sylvie.dupuis@cultureocentre.fr



La Région Guyane et l'État (Ministère de la Culture et de la Communication) lancent un appel à candidatures pour le poste suivant :

Un ADMINISTRATEUR du futur établissement public de coopération culturelle ayant vocation à recevoir le label « scène nationale » (H/F)

La Région Guyane et l'État (Ministère de la Culture et de la Communication) envisagent de créer, à compter de juillet 2013, un EPCC regroupant un auditorium de 400 places (l'ENCRE), la salle du Zéphyr (1500 places) et une salle d'exposition situés à Cayenne, aujourd'hui gérés conjointement par la Région et l'OCRG.

L'École Nationale de Musique et de Danse Edgard Nibul située dans le même ensemble immobilier restera gérée par un établissement public à caractère administratif. Cependant, une plateforme commune de gestion des fonctions supports a été créée (PMGE). Sous l'autorité du directeur en cours de recrutement, l'administrateur aura pour mission d'assurer l'administration générale, la gestion budgétaire, administrative, financière, juridique de l'établissement et de ses activités ainsi que la gestion des ressources humaines. Il participe à la mise en oeuvre de projets artistiques, culturels principalement dans le domaine du spectacle vivant.

MISSIONS

- Participer à l'élaboration du budget de l'établissement en soutien du directeur
 - o et préparer le budget de sa direction
 - o organiser et suivre son exécution en relation avec la PMGE
- Organiser et préparer les conseils d'administration
- Produire les tableaux de bord utiles à l'évaluation des politiques publiques, au suivi budgétaire de l'établissement et au suivi des productions (comptabilité analytique)
- Superviser l'organisation des productions
 - o Y compris des diffusions hors les murs sur l'ensemble du territoire de la Guyane
- Superviser les relations avec les artistes invités : formalités administratives en amont,
- Veiller à l'application du code des marchés publics et définir une stratégie d'achats
- Gérer les demandes de subventions
- Négocier les différents contrats et conventions avec les compagnies et artistes invités
 - o Et avec les partenaires
- Option : Régisseur de recettes et d'avances
 - o superviser l'encaissement de la billetterie
- Organiser et suivre la gestion des ressources humaines des personnels
 - o gestion prévisionnelle des emplois vacataires et intermittents, établissement des contrats
 - o animation du dialogue social

CARACTÉRISTIQUES

- Effectifs cibles : 15 - 20 permanents
- Budget de l'ordre de 2 millions d'euros
- Membre de l'équipe de direction

PROFIL

- Master souhaité, formation en lien avec l'administration et la comptabilité
- Connaissance des règles budgétaires et de la comptabilité publique (M4)
- Capacité d'organisation et de travail en équipe, rigueur professionnelle
- Connaissance des deux statuts de la fonction publique territoriale et du personnel de droit privé (SYNDEAC)
- Qualité relationnelles et managériales
- Connaissance du spectacle vivant et de son environnement institutionnel, social et juridique
- Sens de l'organisation, gestion des priorités
- Esprit d'initiative, forte autonomie et disponibilité indispensables
- Permis B

Le poste peut convenir à un candidat avec peu d'expérience, mais ayant une forte personnalité, un sens aigu des responsabilités et un grand intérêt pour la diversité artistique, culturelle et sociale.

CONDITIONS

- Poste à pourvoir dès que possible.
- CDI
- Rémunération : cadre (convention collective du Syndeac)

Candidature et CV à transmettre rapidement à :

- **Monsieur le Président de la Région Guyane** - Cité Administrative Régionale - Route de Montabo - BP 7025 - 97 307 Cayenne CEDEX

A l'attention de Madame Jeanne JOSEPH-LAIGNE - Courriel : jeanne.joseph-laigne@cr-guyane.fr
tania.berland-sandot@cr-guyane.fr - diana.arthur@cr-guyane.fr

- **Monsieur le Directeur des Affaires Culturelles de Guyane** - Direction des Affaires Culturelles de Guyane
 95 avenue du Général de Gaulle - BP 11 - 97 321 Cayenne cedex

A l'attention de la conseillère spectacle vivant et cinéma - Courriel : aurora.waxselman@culture.gouv.fr

La Régie Personnalisée
de l'Opéra National
de Bordeaux recherche



SON DIRECTEUR TECHNIQUE ET DE PRODUCTIONS (H/F)

Pôle majeur de la culture musicale et chorégraphique en France, l'Opéra National de Bordeaux propose chaque saison au public une quinzaine de productions (lyriques et chorégraphiques) et de nombreux concerts au Grand-Théâtre et au récent Auditorium de Bordeaux, soit au total près de 200 représentations en comptant la programmation Jeune Public, les compagnies et orchestres invités. L'institution comprend environ 350 membres – dont près de 200 artistes permanents. Les artistes de l'Opéra participent par ailleurs à de prestigieux festivals (Folle Journée, Orange,...).

MISSIONS

Sous l'autorité du Directeur Général de l'Opéra National de Bordeaux, et en lien étroit avec les deux Directions Adjointes (Artistique et Administration, Finances et Développement), vous êtes membre de l'équipe de Direction et participez, à ce titre, à la conduite et au développement du projet artistique et culturel de l'Opéra. Responsable d'une Direction d'une centaine de personnes, votre mission s'organise autour de deux grands secteurs :

- 1) Garant de la mise en œuvre technique des projets artistiques de l'ONB (créations, reprises, accueils de spectacles, produits ou coproduits, sur site ou en tournée),
 - › Vous en assurez avec les différents chefs de service plateau et ateliers la coordination des différentes étapes, des différentes études prévisionnelles au montage sur scène (études fabrications, planification des personnels techniques, élaboration et suivi des fiches techniques, logistique globale,...).
 - › Vous veillez à une exploitation sécurisée et conforme à la réglementation des équipements scéniques et proposez, en lien étroit avec la Direction Financière, les investissements pluriannuels ad hoc.
 - › Vous assurez une mission de conseil et d'assistance auprès des équipes artistiques (maison ou accueillies).
- 2) Responsable Unique de Sécurité de l'Opéra National de Bordeaux sur délégation du Directeur Général,
 - › Vous encadrez le service Intérieur et veillez, en lien avec son responsable, à l'application générale des règles de sécurité en vigueur (réglementation incendie/ERP/code du travail sur la protection agents au travail,...), à la maintenance, à la surveillance et à la sécurité des bâtiments gérés par l'Opéra (Grand-Théâtre, Auditorium, Studios de Danse, ateliers, entrepôts de stockage).
 - › Vous recensez également les besoins en investissement et leur planification.

PROFIL RECHERCHÉ

- › Possédant une très bonne connaissance du fonctionnement d'un théâtre, de la production et de la réglementation des établissements recevant du public, vous savez traduire et accompagner un projet artistique d'envergure en tenant compte de l'environnement technique, réglementaire, financier et social.
- › Vous disposez d'une expérience significative et réussie en management et organisation, maîtrisez parfaitement la langue anglaise et les outils informatiques (bureautique, planification, DAO).
- › Une formation supérieure à la direction technique constitue un plus apprécié (ENSATT/ISTS/CFPTS/TNS,...)
- › Une forte disponibilité est requise (soirs et week-end)

Merci d'adresser vos dossiers de candidature avant le 30 avril 2013 inclus à l'attention de la Direction des Ressources Humaines – Opéra National de Bordeaux – Place de la Comédie – BP 90095 – 33025 BORDEAUX Cedex ou par mail à l'adresse v.jeandin@onb.fr. Pour tous renseignements, merci de contacter Michèle Tison, Directrice des Ressources Humaines (05.56.00.85.48 / m.tison@onb.fr).

LaCriée

Théâtre national de Marseille Direction Macha Makeïeff



recherche en CDI à temps plein, son

DIRECTEUR TECHNIQUE (H/F)

Le directeur technique est en charge de la gestion technique des activités du Théâtre de La Criée : créations de spectacles, tournées, accueils de spectacles, manifestations diverses. Il encadre un régisseur général et des régisseurs principaux ainsi que l'ensemble de l'équipe technique. Ses activités sont indissociables des activités artistiques et administratives du Théâtre de La Criée. Placé sous la responsabilité de la directrice du théâtre et de l'administrateur, le directeur technique fait partie de l'équipe de direction.

MISSIONS

- Il participe à l'étude de faisabilité des productions, des accueils et autres manifestations pour les saisons à venir.
- Il a la responsabilité des études techniques, de l'élaboration des budgets techniques, de l'évaluation des besoins en personnel, de leurs mises en œuvre et de leurs suivis.
- En lien avec les régisseurs, il valide les fiches techniques des manifestations accueillies et en supervise la mise en œuvre.
- Il élabore et gère :
 - le budget lié aux besoins en personnels techniques,
 - le budget lié au fonctionnement technique du théâtre,
 - la part technique du budget lié à la production et autres activités.
- Il planifie et organise l'activité du personnel technique dans le respect de la législation, des accords d'entreprise et des budgets établis.
- Il fait respecter la réglementation hygiène et sécurité, tant pour le personnel que pour le public (document unique, plans de prévention, etc ...).
- Il s'assure du respect de la réglementation ERP en matière de sécurité incendie et d'accessibilité pour les spectateurs et demeure attentif à son évolution.
- Il assure le suivi administratif vis-à-vis de la sécurité du public (autorisations, commissions, registres).
- Il est responsable de l'entretien de tout le matériel technique du théâtre et de l'entretien du bâtiment en contact avec les services techniques de la Ville.
- Il organise et anime des réunions de service et de travail.
- Il rédige bilans, synthèses et comptes rendus.

PROFIL ET COMPÉTENCES

- Expérience similaire indispensable.
- Sens de l'organisation et du management.
- Rigueur et aptitude à la gestion budgétaire.
- Maîtrise de l'informatique et des logiciels de PAO.
- Connaissance en hygiène, sécurité et conditions de travail, connaissance des réglementations ERP, formation sécurité incendie, SSIAP, habilitation électrique, stage sécurité de la licence d'entrepreneur du spectacle.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE RÉMUNÉRATION

Selon la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles. CDI, temps plein. Rémunération selon expérience. Poste à pourvoir en juin 2013

Les candidatures (CV, lettre de motivation) sont à adresser avant le 5 avril 2013 :

- par mail à direction@theatre-lacriee.com
- par courrier à l'adresse à Madame Macha Makeïeff
30, quai de Rive Neuve - 13284 Marseille Cedex 07



**Le Cratère Scène Nationale d'Alès
recrute**

UN DIRECTEUR TECHNIQUE (H/F)

MISSIONS

- Préparation, exploitation et coordination technique des activités du Cratère, dans et hors les murs (150 représentations/saison ; plusieurs événements : Artistes au Lycée, Cratère Surfaces...)
- Gestion, organisation et planification du travail de l'équipe technique
- Préparation et suivi des budgets techniques et des investissements
- Suivi de la maintenance du bâtiment, des équipements scéniques et du contrôle des installations
- Permanences les soirs de représentation

PROFIL SOUHAITÉ

- Expérience significative et confirmée dans un poste de responsabilité similaire
- Capacité d'encadrement, sens de l'organisation, de l'anticipation et de l'initiative.
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute, autonomie, goût du travail en équipe, diplomatie
- Grande disponibilité
- Maîtrise des procédures de sécurité liées aux ERP
- Maîtrise de l'outil informatique (bureautique et logiciel de planification), Permis B
- Pratique d'une ou plusieurs langues étrangères appréciée

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE RÉMUNÉRATION

- CDI à temps complet. Cadre de direction groupe 3.
- Rémunération selon la CCNEAC et expérience
- Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2013.

**Candidature (lettre de motivation et CV)
à envoyer avant le 31 mars 2013 à :**
Mr le Directeur
Le Cratère – Scène Nationale d'Alès
Square Pablo Neruda
30100 Alès

RENCONTRE TERRITORIALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE :

**L'ÉDUCATION ET LA CULTURE, UN NOUVEL ÉLAN
POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

19 ET 20 AVRIL 2013
INSET DE NANCY



INFORMATIONS PRATIQUES ET INSCRIPTIONS :
WWW.CNFPT.FR rubrique **Manifestations**

Les collectivités locales sont engagées dans l'accompagnement et la mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle en faveur de l'enfance et de la jeunesse, avec plus ou moins de succès (dispositifs, pérennité des financements, transversalité des objectifs, etc.).

L'un des axes majeurs de cette politique est de positionner l'éducation artistique et culturelle comme dimension de l'activité de création, de relations avec la population et d'ancrage sur un territoire. Interdisciplinarité, transversalité des projets, intervention dans l'espace public, présence conjointe d'amateurs, d'artistes professionnels, d'enseignants, d'agents territoriaux sont autant d'éléments à prendre en compte.

Dans ce contexte, il s'agit de construire une relation renouvelée entre acteurs, de mettre en valeur la richesse et la connaissance mutuelle de la démarche artistique, du lien social et de ses pratiques, non pas comme une simple juxtaposition mais bien comme un ensemble constitutif d'une vie qui se construit sur un territoire.

Cette rencontre territoriale doit permettre, au moment ou de nouvelles orientations de politiques publiques vont être redéfinies, d'explorer les expériences engagées par les collectivités territoriales, d'accompagner les acteurs par la connaissance partagée d'expériences innovantes, d'aborder librement les enjeux et les perspectives attendues dans ce domaine (formation, réussite éducative, citoyenneté, etc.).

Pour toute information complémentaire et inscription :

- Anne Aba Perea, responsable du pôle Action éducative
anne.aba-perea@cnfpt.fr
- François Derudder, directeur adjoint chargé des formations
francois.derudder@cnfpt.fr

PUBLICS

AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE TRAVAILLANT DANS UN SERVICE CULTUREL, D'ANIMATION, DES AFFAIRES SCOLAIRES, MÉDIATEURS CULTUREL, CHARGÉS DE MISSION, CHEFS DE PROJET CULTUREL EN CHARGE DE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS ET DES TERRITOIRES, DE LA VIE ASSOCIATIVE, ENSEIGNANTS, UNIVERSITAIRES, ARTISTES PROFESSIONNELS, ACTEURS CULTURELS ET SOCIOCULTURELS, ÉLUS.



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

SECTION I : AUTORITE DÉLÉGANTE

I.1) Nom et adresse :

Amiens Métropole, hôtel de Ville Place de l'hôtel de Ville B.P. 2720, à l'attention de M. Demailly Gilles, Président d'Amiens Métropole-80027 Amiens. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : communauté d'agglomération Amiens Métropole, hôtel de Ville Place de l'hôtel de Ville B.P. 2720, Point(s) de contact : direction Sports et Culture, à l'attention de M. Périn Christian-80027 Amiens Cedex. Courriel : c.perin@amiens-metropole.com. Tél. : (+33) 3-22-97-10-32

I.2) Nature de l'autorité délégante :

Etablissement public national.

SECTION II : OBJET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

II.1) Intitulé de la délégation de service public : délégation de service public - affermage pour l'exploitation du ZENITH d'Amiens Métropole.

II.2) Texte en application duquel la convention est conclue : articles L. 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

II.3) Objet de la délégation : délégation du Zénith d'Amiens Métropole - type affermage consultation organisée en application des articles L. 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Domaine de la délégation : Autre. salles de spectacles
Durée de la délégation : 6 ans
Autres précisions : La convention prendra effet le 1^{er} juillet 2014.

Lieu principal d'exécution de la délégation : Amiens Métropole qui compte 33 communes et 180 000 habitants (dont 135 000 habitants pour la ville d'Amiens), 80000 Amiens.
Code NUTS : øFR223ø.

II.4) Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention :

La communauté d'agglomération Amiens Métropole souhaite déléguer la gestion, l'exploitation et l'entretien de son établissement de spectacle de type ZENITH labellisé par le Ministère de la Culture. Cet équipement, construit en 2008, est situé dans le parc de la Licorne avenue de l'Hippodrome à Amiens (80). Il a une capacité de 4664 places assises ou de 5999 places «assis/debout».

Il comprend un hall, la salle, des loges et bureaux et un parking mutualisé avec les autres équipements du parc de la Licorne (Stade de foot et Centre d'expositions et de congrès MEGACITE). L'effectif actuel est de 3 personnes. À titre indicatif, pour 2011, 41 manifestations ont été accueillies dont 37 spectacles avec une fréquentation moyenne de 2 579 personnes par spectacle. Le taux d'occupation de la salle s'est élevé en 2011 à 16 %.

Les missions principales consisteront à mettre en place la programmation annuelle (les activités de production et de diffusion étant interdites), à développer toute activité complémentaire congrès, séminaires, gestion d'un bar/restaurant... contribuant à l'équilibre général du Zénith et au rayonnement de la vie culturelle et économique de la métropole, à entretenir et maintenir l'équipement mis à disposition par la collectivité délégante, à promouvoir la salle sur le plan local, national et international et à être partenaire de la politique culturelle de la métropole et de son projet culturel notamment dans le cadre du développement des musiques et musiques actuelles.

La gestion du service public se fera dans le respect des obligations imposées par le cahier des charges ZENITH. Amiens Métropole souhaite que l'équipement culturel, objet de la délégation, continue à bénéficier du label ZENITH. Le cahier des charges ZENITH sera remis gratuitement aux candidats dans le dossier de consultation et peut être consulté et téléchargé sur le site du Centre National de la chanson des Variétés et du jazz (<http://www.cnv.fr>).

L'exploitation de la délégation s'effectue aux risques et périls du délégataire. Le délégataire devra se rémunérer directement auprès des usagers du service public délégué suivant des tarifs qui seront

fixés dans la convention.

Le délégataire versera à Amiens Métropole une redevance annuelle d'affermage dont le montant et les modalités de calcul et d'évolution seront arrêtés à partir des engagements financiers du délégataire sur les prévisions de charges et de recettes. La collectivité prendra en charge les travaux relatifs au clos et au couvert. Les variantes sont admises.

II.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 92320000.

SECTION III : CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

▶ Lettre de candidature précisant son identité, l'objet de sa candidature, signée d'une personne ayant autorité pour engager la société candidate ou le groupement de sociétés candidates ainsi que, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants.

▶ liste des personnes habilitées à engager l'entreprise, cautions, et autres garanties externes... Actionnaires (composition du capital et liste des actionnaires détenant plus de 10 % du capital)

▶ justificatifs datant de moins de 6 mois de ce que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales, parafiscales et sociales, dans les conditions prévues à l'article 8 du décret no 97-638 du 31 mai 1997 modifié, pris pour l'application de la loi no 97-210 du 11 mars 1997 (certificats délivrés par les organismes compétents ou, en ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels la délivrance d'un certificat ne serait pas prévue, déclaration sur l'honneur dûment datée et signée)

▶ attestation sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir. S'il est en liquidation ou en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

▶ attestation sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3 et L. 8221-5, L. 8251-1, L. 8231-1 et L. 8241-1 du Code du travail (dans les conditions prévues par l'article 9 du décret no 97-638)

▶ justificatifs de ce que le candidat respecte l'obligation définie aux articles L. 5212-1 et suivants du Code du travail (copie de la déclaration annuelle ou justificatif officiel du versement de la contribution annuelle au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés),

▶ attestations d'assurances en cours de validité pour l'activité objet de la délégation.

III.2) Capacité économique et financière :

renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : mémoire présentant l'entreprise (ou les entreprises membres du groupement), explicitant l'organisation du candidat, les moyens humains et les capacités techniques, commerciales et financières, et les perspectives de développement, soit notamment : forme juridique, date de création, montant et composition du capital social, liste des principaux actionnaires (détenant plus de 10 % du capital), numéro RCS ou équivalent étranger et numéro d'identification SIRET, activités principales et accessoires, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices.

III.3) Capacité technique et professionnelle :

renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le candidat devra préciser ses références détaillées en matière d'exploitation et de gestion pour des activités dont il a la charge depuis moins de 3 ans.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.2) Modalités de présentation des candidatures :

Les candidats seront sélectionnés par la Commission de délégation de service public à partir des critères suivants :

- ▶ garanties professionnelles et financières,
- ▶ respect de l'obligation d'emploi des travailleurs



handicapés prévue à l'article L. 5212-1 et suivants du code du travail,

▶ aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers devant le service public

Le candidat qui, pour une raison justifiée, ne serait pas en mesure de fournir les justifications demandées au titre de ses références, est admis à présenter tout document similaire ou équivalent à ceux demandés, et à prouver sa capacité technique, économique et financière par tout moyen approprié. Les certificats délivrés en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

Pour les candidatures sous forme de groupement d'entreprises solidaire et pour les demandes d'acceptation d'une sous-traitance partielle des services objet de la délégation, l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus devra être fourni par chaque entreprise du groupement ou chaque sous-traitant. En outre, devront être clairement précisés l'identité, le rôle et, eu égard aux compétences, la complémentarité de chacun des membres du groupement dans le cadre du projet.

Le délégataire devra prendre l'engagement de constituer une société spécifiquement dédiée à la délégation de service public et dont l'actionnaire respecte le cahier des charges des salles de type ZENITH.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures, une demande écrite à l'adresse indiquée susmentionnée.

Les candidatures devront être adressées sous pli recommandé avec avis de réception ou remis contre récépissé (télécopieur et voie électronique exclus)

L'envoi se fera sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure portant la mention : " Ne pas ouvrir " - "Candidature pour la DSP Zénith".

Adresse à la quelle les candidatures doivent être envoyées : communauté d'agglomération Amiens Métropole, hôtel de Ville Place de l'hôtel de Ville B.P. 2720,

Point(s) de contact : direction des Finances - service DSP et Partenaires Extérieurs, à l'attention de Mme Fardel Anne-Sophie-80027 Amiens Cedex. Courriel : as.fardel@amiens-metropole.com. Tél. : (+33) 3-22-97-11-49

IV.3) Conditions de délai :

Date limite de réception des candidatures : 10 avril 2013, à 14 heures

IV.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.2) Autres informations : Un document de référence pour l'élaboration des offres, dénommé «dossier de consultation» ou «DCE», sera remis gratuitement aux candidats admis à présenter une offre.

V.3) Procédures de recours :

V.3.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier CS 81114-80011 Amiens Cedex 1. E-mail : greffe.taamiens@juradm.fr.

Tél. : 03-22-33-61-70. Fax : 03-22-33-61-71

V.3.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier CS 81114-80011 Amiens Cedex 1. E-mail : greffe.taamiens@juradm.fr.

Tél. : 03-22-33-61-70. Fax : 03-22-33-61-71

V.4) Date d'envoi du présent avis : 19 février 2013



CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC Festival du château

SECTION I : AUTORITÉ DÉLÉGANTE ET ADRESSE

I.1) NOM ET ADRESSES :

Mairie de Solliès-Pont, 26 avenue du 6ème RTS, FR-83210 Solliès-Pont

Contact : Service de la commande publique

À l'attention de Mme Sauvageot Valérie

E-mail : v.sauvageot@ville-solliès-pont.fr

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) NATURE DE L'AUTORITÉ DÉLÉGANTE : Commune.

SECTION II : OBJET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

II.1) INTITULÉ DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Festival du château

II.2) TEXTE EN APPLICATION DUQUEL LA CONVENTION EST CONCLUE

Articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et du décret n°93-471 du 24 mars 1993

II.3) OBJET DE LA DÉLÉGATION : Délégation du service public pour la gestion du festival du château de Solliès-Pont

Domaine de la délégation : Autre : culture

Durée de la délégation : 3 ans

Autres précisions : La convention a une durée de trois ans à compter de son entrée en vigueur. La date de début de la délégation est la saison 2014.

Le contrat est donc passé pour trois festivals 2014 2015 2016.

Lieu principal d'exécution de la délégation : 1 rue république, 83210 Solliès-Pont

Code NUTS : FR825

II.4) AUTRES CARACTÉRISTIQUES ET INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'OBJET DE LA CONVENTION : Le délégataire devra assurer la production,

l'organisation et la communication d'une manifestation culturelle consistant en des spectacles de variétés sur plusieurs soirées en juillet, dans l'enceinte du château de Solliès-Pont dénommée « le festival du château ».

II.5) CLASSIFICATION CPV : 79953000

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) SITUATION PROPRE DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES, Y COMPRIS EXIGENCES RELATIVES À L'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE OU DE LA PROFESSION :

■ Lettre de candidature (dc1 du 25 juin 2012)

■ Pouvoir de la ou des personnes habilitées à engager la société

■ Déclaration du candidat (dc2 du 15/09/2010)

■ Kbis ou équivalent

■ Attestation sur l'honneur indiquant que :

- le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

- que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles l. 1221-10, l. 3243-2 et r. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article d. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France.

- que le candidat fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article r. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.

■ Noti2

III.2) CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE :

■ Les attestations d'assurance en cours de validité

■ Les trois derniers bilans, annexes et comptes de résultats concernant le domaine d'activité objet de la délégation

■ Tout document complémentaire jugé utile par le candidat permettant de prouver sa capacité économique et financière.

III.3) CAPACITÉ TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE :

Un mémoire présentant le candidat, ses moyens humains, matériels dont il dispose, son savoir faire en matière de production, communication de

spectacles, les références professionnelles récentes équivalentes en précisant le type de contrat et les principales caractéristiques de la prestation gérée.

Ce mémoire devra permettre d'apprécier la capacité du candidat.

Tout document complémentaire jugé utile par le candidat permettant de prouver sa capacité technique et professionnelle.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.2) MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES :

Forme juridique de la candidature : Le candidat pourra répondre soit sous forme de contractant unique, soit sous la forme d'un groupement.

Modalités de présentation des dossiers de candidature :

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française et l'unité monétaire utilisée devra être l'euro.

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées :

Mairie de Solliès-Pont, 26, Av. du 6ème RTS, FR-83210 Solliès-Pont

Contact : à l'attention de Service de la commande publique,

IV.3) CONDITION DE DÉLAI :

Date limite de réception des candidatures : 02/04/2013 à 16:00

IV.4) LANGUE(S) POUVANT ÊTRE UTILISÉE(S) DANS L'OFFRE OU LA

DEMANDE DE PARTICIPATION : Français

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1) LA CONVENTION S'INSCRIT DANS UN PROJET OU UN PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

V.2) AUTRES INFORMATIONS

Critère de sélection des candidatures : conformément à l'article l1411-1 alinéa 3 du CGCT, les candidats seront sélectionnés au vu de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévues aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Conditions de remise des candidatures : les candidatures, présentées sous double enveloppe cachetée, seront déposées au service de la commande publique contre récépissé ou expédiées par pli recommandé avec avis de réception postal. Elles peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : e-marchespublics.fr.

L'enveloppe extérieure réservée à l'expédition portera, la mention "candidature pour la DSP du festival du château" - ne pas ouvrir.

L'enveloppe intérieure portera le nom du candidat et contiendra l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus.

Le dossier de candidature sera envoyé à l'adresse ci-dessus.

Le dossier de candidature sera déposé à l'adresse suivante :

Centre technique, Allée de la greffière, Solliès-Pont

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Les candidatures seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité.

Déroulement de la procédure : le présent appel à candidature a pour but de dresser la liste des candidats qui seront admis à présenter une offre.

Un dossier de consultation sera remis gratuitement aux candidats retenus.

Renseignements complémentaires : les renseignements techniques et/ou administratifs peuvent être obtenus auprès de : v.sauvageot@ville-solliès-pont.fr ou c.assandri@ville-solliès-pont.fr

V.3) PROCÉDURES DE RECOURS

V.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de toulon , Rue jean racine, FR-83000 Toulon,

Tél : 0494427930, E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr

V.3.2) Introduction des recours :

V.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de toulon , Rue jean racine, FR-83000 Toulon,

Tél : 0494427930, E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 20/02/2013

Structures de création et de diffusion

Direction

CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE BESANÇON (25).

Une ou des artistes (h/f).

→ Voir page 10

ORCHESTRE POITOU-CHARENTES (86). Directeur général (h/f). → Voir page 11

THÉÂTRE DE CAVAILLON, scène nationale (84). Directeur (h/f). → Voir page 11

APEJS, Association pour la promotion et l'enseignement du jazz et des musiques actuelles (73). Directeur (h/f).

→ Voir page 12

LA GRAINERIE. Directeur (h/f). Cand. avant le 25/03. Pour le 1/09. www.la-grainerie.net

THÉÂTRE DU NORD (59). Artistes (h/f). Note d'orientation. 03 28 36 62 05.

THÉÂTRE GALLIA (17). Directeur (h/f). Cand. avant le 2/04. administration@galliatheatre.fr

THÉÂTRE D'IVRY ANTOINE VITEZ (94). Directeur (h/f).

À pourvoir le 1/09. contact@cabinetraviatetowenconseil.fr

CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE D'AMBRONNAY. Directeur général (h/f). Cand. avant le 15/03. CDI pour le 1/11. vanessa.low@ambronay.org

LA MUSE EN CIRCUIT à Alfortville (94). Directeur (h/f). Cand. avant le 15/03. www.alamuse.com

Administration / production / diffusion
CULTURE O CENTRE (45). Directeur de production (h/f). → Voir page 12

EPCC RÉGION GUYANE (97). Administrateur (h/f).

→ Voir page 13

LE PHARE, CCN du Havre Haute-Normandie. Secrétaire général (h/f). CDD 1 an, évolution possible en CDI. Cand. avant le 25/03. À pourvoir le 2/05. contact@lephare-ccn.fr

ASSOCIATION BRASLAVIE à Grenoble (38). Chargé de production (h/f). Cand. avant le 12/04. braslavie@gmail.com

LE FLORIDA à Agen (47). Comptable administrateur. Cand. avant le 12/04. CDI pour le 3/06. accueil@le-florida.org

COMPAGNIE ULTIMA CHAMADA à Paris. Chargé d'administration (h/f). À pourvoir au plus tôt. ultima_chamada@yahoo.fr

CNPTTM, Centre national de production de théâtre et théâtre musical (46). Administrateur (h/f). Cand. avant le 22/03. Poste à pourvoir à compter de juin. administration@opera-eclate.com

PUCE MUSE à Wissous (91). Administrateur de production (h/f). CDD temps partiel 5 mois dès mai. administration@pucemuse.com

COMPAGNIE KARINE SAPORTA. Chargé de production (h/f). CDD CUI 6 mois. ciekarinesaporta@wanadoo.fr

L'ESTRAN - COMPAGNIE GIOCO COSI à Saint-Herblain (44). Chargé de diffusion et de communication (h/f). estran-giococosi@orange.fr

MA SCÈNE NATIONALE - PAYS DE MONTBÉLIARD. Administrateur (h/f). Cand. avant le 22/03. À pourvoir pour fin août. direction@mascenenationale.com

COMPAGNIE LES MATAPESTE à (79). Responsable administratif et financier. CDI pour le 1/09. marjorie.matapeste@wanadoo.fr

SAFOUL PRODUCTIONS à Montreuil (93). Chargé de production (h/f). Cand. avant le 28/02. Pour le 1/04. assane@safoul-productions.com

Communication / Relations publiques
THÉÂTRE LE PASSAGE à Fécamp (76). Attaché aux relations avec le public (h/f). Cand. avant le 31/03. info@theatrelepassage.fr

LE GRANIT, scène nationale à Belfort (90). Responsable des relations publiques (h/f). CDI. contact@legranit.org

LE GRAND R, scène nationale de la Roche-sur-Yon (85). Attaché aux relations publiques (h/f). Cand. avant le 15/03. Pour le 1/04. contact@legrandr.com

Technique
ACADÉMIE FRATELLINI (93). Directeur technique (h/f).

→ Voir page 10
OPÉRA NATIONAL DE BORDEAUX (33). Directeur technique et de productions (h/f).

→ Voir page 14
LA CRIÉE, théâtre national de Marseille (13). Directeur technique (h/f). → Voir page 14

LE CRATÈRE, scène nationale d'Alès (30). Directeur technique (h/f). → Voir page 15
LES DÉCHARGEURS/ LE PÔLE à Paris. Régisseurs (deux postes) son lumière expérimentés AVAB, dont un CDI. lepoletehnique@gmail.com

THÉÂTRE D'ORLÉANS (45). Régisseur général (h/f). Pour le 21/08. mfh@theatredorleans.fr

Autres
FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE à Aix-en-Provence (13). Chargé(e) de mécénat individuel. Cand. avant le 20/03. À pourvoir du 13/05 au 20/12. www.festival-aix.com/fr/node/3563

THÉÂTRE NATIONAL DE L'ODÉON (75). Intendant (pour la communication) (h/f). Temps plein. CDI pour le 14/03. www.theatre-odeon.fr

LE FLORIDA à Agen (47). Comptable administrateur. Cand. avant le 12/04. Pour le 3/06. accueil@le-florida.org

FILE7 à Magny-le-Hongre (77). Comptabilité et administration (h/f). administration@file7.com

Organismes
ISTS, Institut supérieur des techniques du spectacle à Avignon (84). Directeur (h/f). → Voir page 12

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriale dans

La lettre du spectacle

Contactez-nous
Tél. 02 40 20 60 21

Fax 02 40 20 60 30
emploi@lalletreduspectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités, syndicats et organisations professionnelles, profilculture.com, presse spécialisée...

Fonction publique territoriale

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU MARSAN. Directeur des Politiques culturelles (h/f). Cand. avant le 31/03. carole.marsan@lemarsan.fr

VILLE DE SAINT JULIEN LES VILLAS (10). Responsable du service scolaire/culture et vie associative (h/f). l.clerget@saintjulienlesvillas.fr

CA DE VAL DE FRANCE (95). Directeur du Sport et de la Culture (h/f). www.agglo-valdefrance.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE (92). Responsable du service diffusion médiation (h/f). www.hauts-de-seine.net

CA SUD DE SEINE à Fontenay-aux-Roses (92). Chargé de l'action culturelle et de la communication (h/f) pour le conservatoire de Fontenay. drh@suddeseine.fr

CA DU PAYS DE VANNES (56). Chargé d'administration et de production (h/f) pour son service développement culturel et sport. CDD 12 mois. recrutement@vannesagglo.fr

CA DU PAYS CHATELLERAUDAIS. Directeur de Conservatoire (h/f). Cand. avant le 15/03. Pour le 1/07. anais.julan@capc-chatellerault.fr

CA DU PAYS DE MEAUX. Directeur de la maison des jeunes et de la culture (h/f). www.ville-meaux.fr/IMG/pdf/DIRECTEUR_MJC.pdf

VILLE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78). Directeur de la culture (h/f). Pour le 1/03. drh@montigny79.fr

Accédez aux services Pôle emploi spectacle sur www.pole-emploi-spectacle.fr

EMPLOYEURS DU SPECTACLE : pour réussir vos recrutements, faciliter vos déclarations et gérer vos cotisations
ARTISTES ET TECHNICIENS : pour connaître vos droits, simplifier vos démarches et trouver un emploi.

MOUVEMENTS

Contactez-nous. Pour nous adresser vos informations :
mouvements@lalettreduspectacle.com

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Véronique Chatenay-Dolto est nommée conseillère en charge de l'éducation artistique et culturelle et des territoires du ministère de la Culture et de la Communication. Elle y était conseillère chargée de la langue française et des langues de France, du livre et de la lecture. Christopher Miles, directeur, secrétaire général adjoint du ministère, est nommé directeur adjoint du cabinet d'Aurélié Filippetti, succédant à Gilles Le Blanc, décédé.

RÉGION PACA. Christelle Prioux, conseillère du président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, devient directrice générale adjointe du Pôle jeunesse-citoyenneté (qui comprend la culture et le patrimoine). Elle succède à Yves Pham-Van.

CHŒUR BRITTEN. Claude Juin devient secrétaire général du Chœur Britten, ensemble vocal de Nicole Corti, à Lyon (69). Il était directeur adjoint du Syndeac, jusqu'en avril.



D. R.

ARTCHIPEL. Jérôme Rousseau intégrera l'équipe de la scène nationale de la Guadeloupe en qualité de directeur technique le 8 avril. Il vient du théâtre municipal la Mégisserie, à Saint-Junien (87), et remplace Joël Aveilha, parti à la retraite.

THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT. Trois arrivées à Chaillot : Armelle Stepien est responsable du développement des publics et de l'action culturelle et artistique. Elle collaborait au Théâtre national de la Colline et à la Comédie de Reims. Denis Desanglois est directeur technique, fonction qu'il occupait au Festival Automne en Normandie, à Rouen (76). Anne-Laure Grivaud, contrôleur de gestion du Théâtre de la Ville, prend le poste de responsable du budget, contrôleur de gestion.

OPÉRA DE MARSEILLE. Maurice Xiberras a été nommé directeur général de l'Opéra municipal de Marseille, dont il était le directeur artistique par intérim depuis 2008.

THÉÂTRE DE LA COLLINE. Olivier Schnoering est le nouveau directeur des relations publiques et de la communication, adjoint au secrétaire général du Théâtre de la Colline. Il remplaçait, depuis septembre 2011, Élodie Régibier en tant que directeur des relations publiques.

ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE. Pascal Rophé succédera à John Axelrod à la direction musicale de l'Orchestre national des Pays de la Loire en septembre 2014.

PAPA'S PRODUCTION. Marie-Charlotte Sautai, attachée aux relations avec les publics du Théâtre Le Passage, scène conventionnée de Fécamp (76), a rejoint Papa's Production, au Havre (76), comme responsable de médiation et d'action culturelle.

COMPAGNIE CATHERINE DIVERRÈS. Valentine Lepage prend la suite de Marie-Laurence Boitard comme chargée du développement et des relations au territoire de la Compagnie Catherine Diverrès, à Paris.

ANTHÉA. Au nouveau théâtre Anthéa d'Antibes (06), Daniel Benoin (directeur du Théâtre national de Nice) est conseiller artistique, Jean-Luc Grandrie administrateur, Jean-Pierre Laporte directeur technique, Vincent Brochier secrétaire général, Guillaume Pissembon régisseur général, Bérangère Tourné chargée des relations avec le jeune public et les scolaires, Amandine Martine des relations aux publiques entreprises et associations.

9-9BIS. L'équipe du 9-9bis, à Hénin-Beaumont (62), voit les arrivées de Mathieu Lamblin, directeur administratif et financier (ex-directeur administratif de l'Autre Canal à Nancy) ; Yann Perrin, coordinateur musiques actuelles (manager indépendant et conseiller de l'Irma) ; Claude Teplik, chargée de communication ; et Maëva Boudjemai, chargée de gestion comptable et administration.

ODIA NORMANDIE. Caroline Lozé succédera à Thierry Boré début avril à la tête de l'ODIA Normandie, agence culturelle Basse et Haute-Normandie.



D. R.

CRR TOULOUSE ET MONTPELLIER. Jean Dekyndt prend la direction du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Toulouse après avoir dirigé celui de Montpellier. Olivier Périn, directeur du CRR de Toulon Provence Méditerranée, lui succède au CRR de Montpellier.

THÉÂTRE DE LA MANUFACTURE, CDN. Pascale Brencklé a pris en charge les relations avec le public de la Manufacture, centre dramatique national Nancy Lorraine. Elle remplace Marie-Laure Taite qui part à la retraite.

ATHÉNÉE THÉÂTRE LOUIS-JOUVET. Dominique Lemaire, directeur technique adjoint, remplace Denis Léger (parti en préretraite) au poste de directeur technique de l'Athénée, Théâtre Louis-Jouvet, à Paris.

OPÉRA NATIONAL DE PARIS. Alison Chekhar a quitté le service de presse du ministère de la Culture pour l'Association pour le rayonnement de l'Opéra national de Paris, responsable des soirées de galas.

PARCOURS

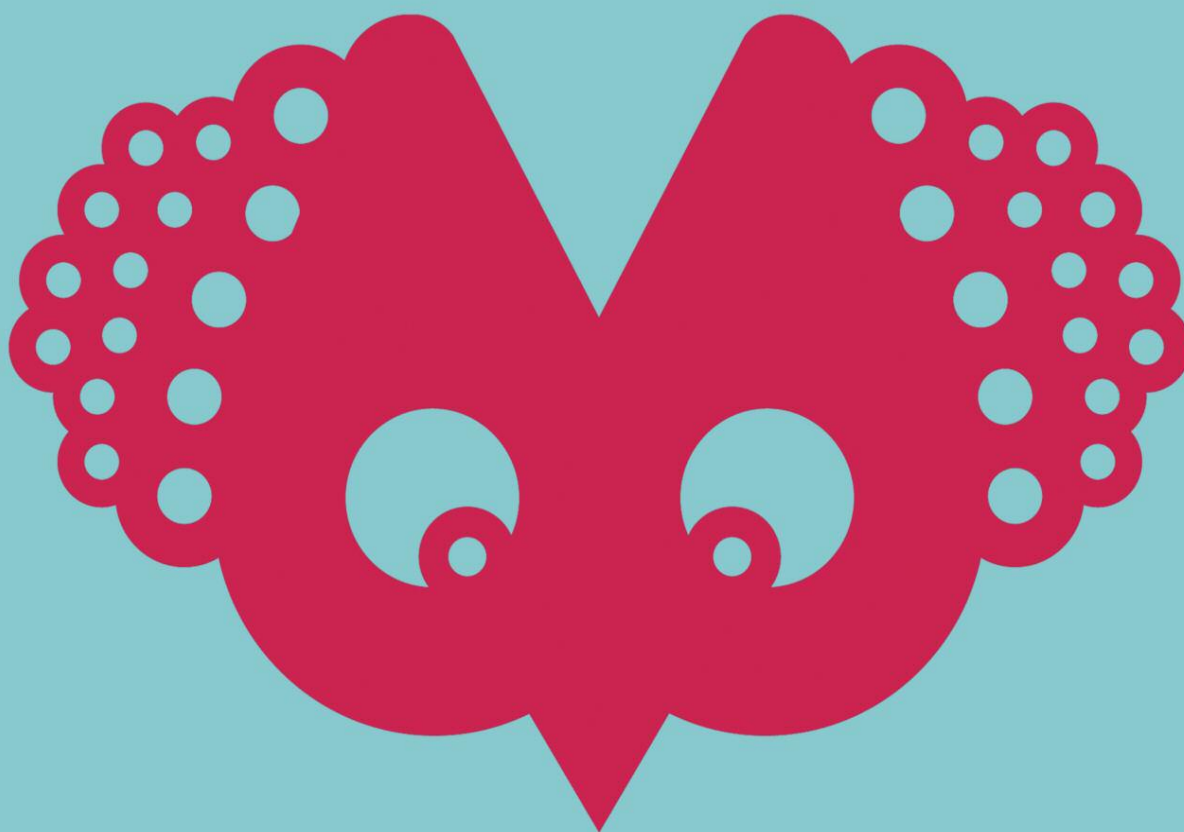
Céline Bréant, directrice du CDC Danse à Lille

La jeune directrice lance un festival en 2014.

Entrée au Hivernales d'Avignon comme stagiaire en novembre 1997, Céline Bréant en est sortie plus de douze ans plus tard, comme directrice de programmation. «*J'ai connu les Hivernales à 14 ans quand je suivais les cours de danse du festival*» se souvient-elle. «*J'ai toujours dansé, mais j'ai compris assez vite que je ne serais pas professionnelle.*» Au long de sa formation, en langues étrangères appliquées (LEA) puis Stratégie de développement culturel, cette Avignonnaise garde contact avec la danse et les Hivernales. «*Assez vite Amélie Grand, la directrice, m'a consultée. Nous travaillions dans le même bureau.*» À partir de 2000, Avignon étant capitale culturelle européenne, les Hivernales engage un projet d'échanges de compagnies à travers l'Europe, intitulé Trans Dance Europe. Polyglotte et formée au montage



de projets, Céline Bréant y est chargée des relations européennes et sa réussite va l'associer à la direction jusqu'au départ d'Amélie Grand. Au moment de la succession, sa candidature n'est pas retenue. C'est à Roubaix qu'elle va faire fructifier cette expérience. «*Je ne connaissais pas bien Danse à Lille, mais j'admirais Catherine Dunoyer de Segonzac, sa directrice.*» Prenant ses fonctions à la rentrée, Céline Bréant a décidé de préserver l'action de terrain en donnant plus de visibilité à la programmation, avec quatre temps forts plutôt que des spectacles toute l'année, et en particulier un festival intitulé pour le moment Le grand bain. La première édition, qui aura lieu du 5 au 12 avril 2014, se prépare en collaboration avec d'autres lieux de la région, et vise à embrasser toute la diversité de la danse contemporaine. | PHILIPPE VERRIÈRE



FOCUS JEUNE PUBLIC

11-13 AVRIL FESTIVAL PETITS ET GRANDS NANTES (FRANCE)

UNE PLATEFORME DÉDIÉE À LA CRÉATION JEUNE PUBLIC FRANÇAISE : 11 SPECTACLES FOCUS, AU SEIN D'UNE PROGRAMMATION DE 50 SPECTACLES, ET 3 JOURS D'ÉCHANGES ET DE RENCONTRES AVEC DES PROGRAMMATEURS DU MONDE ENTIER DANS LE CADRE DU FESTIVAL PETITS ET GRANDS.

Le Focus Jeune public est une initiative de l'Onda – Office national de diffusion artistique, conçu et organisé pour son édition 2013 avec le Festival Petits et Grands, avec le soutien de la Ville de Nantes, le concours de la Région Pays de la Loire et de l'Assitej France.

www.onda.fr
www.petitsetgrands.net

LES SPECTACLES

Swift!, Skappa! / Isabelle Hervouet
Forêt(s), CFB 451 / Christian et François Ben Aïm
Sœur, je ne sais pas quoi frère, Pour ainsi dire / Sylviane Fortuny et Philippe Dorin
D'une île à l'autre, Séréna Fisseau
Décrocher la lune, Ollivier Leroy et Pierre-Yves Prothais
Chemin jonglant, Chant de balles / Vincent de Lavenère
Les Lecteurs complices (chorégraphies familiales), David Rolland chorégraphies
Qu'est-ce qu'on fait là?, Théâtre pour deux mains / Pascal Vergnault
Le Laboratorium, Succursale 101 / Angélique Friant
Le Meunier hurlant, Tro Héol / Daniel Calvo-Funes et Martial Anton
Cinématique, Adrien M / Claire B / Adrien Mondot et Claire Bardainne

LES RENCONTRES

Speed dating, échanges avec les programmateurs et les artistes, débat organisé en partenariat avec l'Assitej France...